

François Höpflinger

Le logement des personnes âgées en Suisse alémanique – comparaison dans le temps, 2003–2018

Age Report IV

www.age-report.ch

Inhalt

1	Enquêtes sur le logement 2003–2018	3
2	Taille du ménage et taille du logement	5
2.1	Taille du ménage	5
2.2	Taille objective et subjective du logement	6
3	Satisfaction générale quant au logement	11
4	Aspects positifs et négatifs de l’environnement résidentiel	16
4.1	Qualité de l’environnement résidentiel	16
4.2	Appréciation de quelques aspects de l’environnement résidentiel	17
4.3	Satisfaction quant à quelques aspects de l’environnement résidentiel	21
5	Logement exempt d’obstacles ou non	25
6	Connexion internet à domicile	29
7	Souhaits et perspectives en matière de logement	31
7.1	Besoins et souhaits en matière de logement	31
7.1.1	Facteurs sociaux dans l’évaluation des différents aspects du logement	35
7.2	Changement de domicile réalisé, projeté ou envisageable	40
7.3	Formes de logement perçues comme des perspectives envisageables ou non par les personnes âgées	42
7.3.1	Opinions quant aux formes de logement privé	43
7.3.2	Formes de logement comprenant un encadrement en matière de soins	47
7.3.3	Inscription dans un EMS	49
	Bibliographie	52
	Impressum	53

1 Enquêtes sur le logement 2003–2018

Pour recenser et analyser la situation, la satisfaction et les souhaits des personnes âgées en matière de logement, plus de 1 200 personnes âgées de 60 ans et plus sont interrogées dans le cadre d'une vaste enquête effectuée tous les cinq ans en Suisse alémanique. La première enquête a eu lieu au printemps 2003 (Höpflinger 2004). Elle a été répétée au printemps 2008 avec de légères modifications (Höpflinger 2009). Au printemps 2013 a été effectuée une troisième enquête sur le logement, avec le même plan de sondage et un questionnaire largement semblable à ceux des enquêtes précédentes (Höpflinger, Van Wezemael 2014).

En 2018, la quatrième enquête sur le logement a pu s'étendre à l'ensemble de la Suisse grâce à une étroite collaboration avec la Fondation Leenaards, à Lausanne, ce qui permet d'établir des comparaisons entre les trois régions linguistiques (Suisse alémanique, romande et italienne). Le questionnaire a été de ce fait modifié et, à la différence des enquêtes précédentes, seules des personnes de 65 ans et plus ont été interrogées en 2018.

Les quatre enquêtes sur le logement ont été effectuées sous la forme d'interviews orales (entretiens face à face entre répondant et interviewer qualifié) basées sur un questionnaire standardisé. Elles ont été organisées, accompagnées et suivies avec succès par le docteur Max Müller, de l'Institut d'étude de marché et d'opinion (IBSF, Zurich). Pour l'enquête de 2018, le travail de terrain s'est déroulé du 4 février 2018 au 30 avril 2018 (vague d'enquête 2003: du 1^{er} février au 31 mars; vague d'enquête 2008: 1^{er} février au 4 avril 2008, vague d'enquête 2013: du 4 février 2013 au 13 avril 2013).

À partir d'un échantillon maître, on a cherché à obtenir le plus de continuité possible dans la situation de l'enquête (échantillon source, travail de terrain, questionnaire) entre les vagues d'enquête, ce qui permet, du moins pour la Suisse alémanique, d'intéressantes comparaisons entre les années de la période de 2003 à 2018. L'échantillon source maintenu constant dans l'échantillon maître a été stratifié à tous les moments de l'enquête en fonction de l'âge, du sexe et de la taille de la commune.

Les personnes auxquelles les questions ont été posées sont réparties en deux catégories présentant des différences fondamentales en matière de situation résidentielle: les interviews ont été effectuées, d'une part, avec plus de 1000 personnes vivant dans des ménages privés et âgées de plus de 60 ans et, en 2018, avec plus de 1000 personnes ayant plus de 64 ans; d'autre part, avec des personnes résidant dans des EMS. Pour les interviews dans les EMS, le seuil a été fixé à 80 ans et plus, compte tenu des expériences faites lors de la première enquête de 2003 qui ont mis en évidence l'impossibilité de trouver dans ces institutions suffisamment de personnes moins âgées. Les questions posées aux résidents des EMS sont toujours basées sur un échantillonnage à plusieurs phases, stratifié de façon disproportionnée (1^{re} phase: sélection des communes ou de la région; 2^e phase: sélection d'institutions pour personnes âgées situées dans la région choisie; 3^e phase: sélection

des résidents au sein des institutions choisies). On a bien entendu pris soin de n'interviewer que les résidents à même de répondre aux questions et l'on s'est abstenu de procéder à des interviews indirectes des personnes incapables de communiquer et/ou atteintes de démence.

Nous présentons ci-après quelques résultats des enquêtes sur le logement en Suisse alémanique, où il est particulièrement intéressant d'observer les changements survenus entre 2003 et 2018.

Nombre de personnes de 65 ans et plus interrogées en Suisse alémanique

Nombre de répondants	Personnes vivant à leur domicile		Résidents de
	65 à 79 ans	80 ans et plus	80 ans et plus
2003	573	234	153
2008	574	207	232
2013	631	180	234
2018	781	233	212
Total 2003–2018	2558	854	831

2 Taille du ménage et taille du logement

2.1 Taille du ménage

La grande majorité de la population âgée vit dans de petits ménages d'une à deux personnes. La part des personnes âgées vivant dans de plus grands ménages est minime et s'est encore réduite ces dernières décennies. La comparaison entre 2003 et 2018 montre que la part des personnes âgées vivant dans un ménage unipersonnel a continué d'augmenter alors que celle des personnes vivant dans un ménage à deux a légèrement diminué, notamment en raison de divorces ou de séparations. Ces dernières décennies, il y a eu, par exemple, davantage de divorces aussi bien avant qu'après l'âge de la retraite (Perrig-Chiello 2017). Comme on peut s'y attendre, les hommes âgés vivent plus généralement dans un ménage de deux personnes que les femmes du même âge, dont beaucoup survivent à leur époux et restent plus souvent seules par la suite. Ainsi, dans l'ensemble de la Suisse, 48 % des hommes de 90 ans et plus vivent encore en couple, contre seulement 8 % des femmes du même âge.

Répartition de la population âgée selon la taille du ménage : Suisse alémanique 2003 et 2018

Âge	65 à 79 ans	80 ans et plus
2003		
M. privé : une personne (vivant seule)	28 %	42 %
M. privé : deux personnes (couple)	63 %	33 %
M. privé : trois personnes ou plus	6 %	3 %
M. collectif : EMS	3 %	22 %
2018		
M. privé : une personne (vivant seule)	36 %	46 %
M. privé : deux personnes (couple)	57 %	34 %
M. privé : trois personnes ou plus	5 %	2 %
M. collectif : EMS	2 %	18 %

Sur la base des enquêtes sur le logement de 2003 et 2013 ainsi que de données statistiques concernant la proportion de la population vivant en EMS.

Au grand âge, la part des personnes vivant en EMS va croissant. La comparaison quant à la période de 2003 à 2018 indique toutefois une diminution de la part des personnes de 80 ans et plus vivant en EMS, consécutivement au développement des soins à domicile. Il reste néanmoins qu'au grand âge la situation budgétaire des personnes âgées se trouve en quelque sorte polarisée entre deux alternatives : vivre dans un petit ménage privé ou dans une forme de logement collectif.

Une analyse multivariée (régression logistique) permet de constater que, l'âge venant, il est plus fréquent de vivre dans un ménage unipersonnel, mais que les femmes vivent plus généralement seules que les hommes. On observe en même temps des effets de période en ce sens que le fait de vivre seul est devenu significativement plus fréquente entre le début et la fin de la période considérée. La taille de la commune et le niveau de formation sont par contre moins importants. Il n'y a donc pas à relever d'effets liés au statut social en ce sens que la probabilité de vivre seul – après vérification de l'âge et du sexe – n'est pas en corrélation avec le niveau de formation.

Facteurs amenant les personnes âgées à vivre seules – résultats d'une régression logistique

Variable dépendante : personne de 65 ans et plus vivant seule (ménage unipersonnel) : personnes de 65 ans et plus vivant dans leur propre logement (lors des quatre vagues d'enquête 2003–2018) : N : 3412.

Variables indépendantes	Résumé		
	Wald*	d.f.	Pertinence
Sexe	255.0	1	.000
Tranche d'âge	129.7	3	.000
Vague d'enquête	45.3	3	.000
Classe de taille de la commune	14.0	7	.05
Niveau de formation	3.4	2	.18

* Unité de mesure du coefficient de corrélation.

Résumé de modèle : logarithme du rapport de vraisemblance : 4046.2, R² de Cox et Snell : 0.14, R² de Nagelkerke : 0.19.

2.2 Taille objective et subjective du logement

Ces dernières décennies, la taille des ménages et la taille du logement des personnes âgées ont évolué de manière opposée : les ménages sont devenus plus petits et les logements notablement plus grands. La part des personnes âgées (de 65 ans et plus) vivant à la maison dans un ménage de plus de deux personnes a diminué, passant de 16 % en 1980 à moins de 5 % en 2018. Par contre, la surface habitable a nettement augmenté. La part des personnes âgées vivant dans de petits logements d'une à deux pièces s'est ainsi réduite. En 1978, lors de la première enquête sur le logement en Suisse, 22 % des personnes âgées de 65 à 79 ans vivaient dans un appartement d'une à deux pièces (Madörin 1985 : 272). En 2018, ce n'était plus le cas que de 11 % des personnes de cet âge. À noter en outre que la dimension des pièces, dans bon nombre de petits logements, est aujourd'hui plus grande qu'auparavant.

La part des personnes de 65 à 79 ans vivant dans un logement de 4 pièces et plus a en revanche augmenté, passant de 48 % en 1978 à 63 % en 2018.

Actuellement, la majorité (61 %) des personnes de 65 ans et plus vivant à la maison habitent dans des logements dont le nombre de pièces est de 3 à 4½, sans compter la salle de bain et la cuisine. Il est devenu rare de trouver des personnes de cet âge vivant dans de petits logements d'une pièce à 1½ pièce. Dans l'ensemble, on constate une diminution de la part des personnes âgées qui ne disposent pas de leur chambre individuelle. La part des répondants qui vivaient en 2018 dans un logement où les personnes étaient plus nombreuses que les chambres disponibles était inférieure à 1 %. De même, la majorité des résidents actuels des EMS disposent au moins d'une chambre individuelle. Sur les 451 résidents d'EMS interrogés en Suisse romande et alémanique, 84 % vivaient seuls en chambre individuelle ou dans un logement avec prestations de service et de soins. Dans 6 % des cas, il s'agissait de couples qui partageaient la même chambre ou le même logement assisté et, dans 10 % des cas, d'une cohabitation avec une autre personne (frère, cousin, amie, personne sans lien d'amitié ou de parenté).

Taille du logement (nombre de pièces) en 2003 et en 2018 en Suisse alémanique

Personnes de 65 ans et plus vivant à la maison : nombre de pièces du logement (sans la salle de bain et la cuisine)

Nombre de pièces	1-1½	2-2½	3-3½	4-4½	5-5½	6 et plus
2003	3%	11%	32%	29%	15%	10%
2018	2%	10%	29%	32%	15%	12%

Nombre de pièces selon le statut du ménage, la situation financière et la propriété ou non du logement (2003 et 2018)

Nombre de pièces	2003				2018			
	1-2½	3-4½	5+	N	1-2½	3-4½	5+	N
Personne vivant seule	27%	57%	16%	291	25%	61%	14%	418
Personne ne vivant pas seule	6%	64%	30%*	519	2%	62%	36%*	594
Situation fin. bonne à excellente	11%	64%	25%	686	10%	61%	29%	897
Situation financière difficile	25%	55%	20%*	108	29%	61%	10%*	107
Propriétaire/copropriétaire oui	4%	46%	50%	309	2%	50%	48%	510
Propriétaire/copropriétaire non	20%	71%	9%*	491	21%	74%	5%*	502

* Différences significatives entre les groupes à partir de 1 % (test du khi carré).

La taille du logement (mesurée au nombre de pièces) varie, d'une part, selon le mode de vie et les personnes âgées vivant seules habitent plus souvent dans un

logement plus petit que celles faisant partie d'un ménage multiple. Ainsi, 25 % des personnes de plus de 64 ans vivant seules, mais seulement 2 % des personnes âgées qui ne vivent pas seules, habitaient dans un logement de moins de 3 pièces. Dans bien des cas, toutefois, les personnes âgées vivant seules disposent aussi d'un plus grand espace habitable et, en 2018, 15 % des personnes interrogées vivant seules disposaient de 5 pièces ou plus. Pour les ménages de plusieurs personnes, cette part atteignait même 36 %, souvent parce que le ménage avait choisi de conserver, après le départ des enfants du foyer, le grand logement occupé précédemment par toute la famille.

La taille du logement varie, d'autre part, en fonction de la situation financière et du régime de propriété. Même devenue âgée, une personne aisée peut s'offrir un espace habitable plus vaste. Ce sont surtout les personnes propriétaires de leur logement ou de leur maison qui peuvent profiter de logements de grande taille. Ainsi, 48 % des propriétaires de logement interrogés en 2018 disposaient de 5 pièces ou plus, contre 5 % des locataires âgés.

Une analyse multivariée de données (analyse de variance) confirme ce qui a été constaté : avec l'âge, la taille du logement est en étroite corrélation avec le régime de propriété et la forme du ménage (personne vivant seule ou en cohabitation). On observe en outre des différences sociales significatives : les personnes faisant partie de classes sociales élevées (d'après leur niveau de formation) et les rentiers aisés disposent d'un plus grand espace habitable que, par exemple, les personnes sans formation et ne bénéficiant que de rentes modestes. Au fil des ans, le nombre moyen de pièces a augmenté de façon significative dans la population âgée. Par contre, l'âge n'est pas un facteur déterminant du point de vue du nombre de pièces que compte le logement. Autrement dit, on ne constate, au grand âge, aucune tendance à déménager dans des logements plus petits (excepté les déménagements pour s'installer dans un EMS).

Facteurs influant sur la taille du logement (nombre de pièces) – analyse multivariée

Analyse univariée de la variance – résumé. Personnes de 65 et plus vivant à la maison dans toutes les vagues d'enquête (N : 3 366). Variable dépendante : nombre de pièces (sans la cuisine ni la salle de bain) dans le logement occupé par son propriétaire.

	Valeur F	d.f	Pertinence
Propriétaire de logement (oui, non)	988.0	1	.000
Vivant seul/e (oui, non)	247.7	1	.000
Niveau de formation (bas, moyen, haut)	13.5	2	.000
Situation financière (bonne, difficile)	7.3	1	.007
Vagues d'enquête (2003–2018)	6.0	3	.000
Tranche d'âge (65–69, 70–74, 75–79, 80+)	0.8	3	.52

R² : 0.344, R² corrigé : 0.342.

Les réponses données quant à l'appréciation subjective de la taille du logement montrent que les personnes âgées vivant à la maison sont plus nombreuses à juger leur logement trop grand (21 %) que trop petit (4%). La part des personnes âgées qui vivent dans un logement qu'elles jugent subjectivement trop grand s'est accrue de façon significative entre 2003 (15 %) et 2018 (21 %). Les personnes résidant en EMS interrogées ne sont qu'une minorité (7 %) à se plaindre d'un logement trop exigü ; dans leur grande majorité (91 %), elles estiment que leur situation résidentielle est convenable.

L'appréciation subjective quant à la taille du logement (trop petit, adéquat, trop grand) varie selon la situation financière et le régime de propriété, mais non en fonction de la taille du ménage : les personnes confrontées à des difficultés financières doivent souvent se résoudre à habiter dans un logement trop exigü. Ce qui n'empêche pas qu'un bon cinquième des personnes dans cette situation jugent trop grand leur logement actuel. Cependant, il ne leur est souvent pas possible d'alléger leurs soucis budgétaires en déménageant dans un logement plus petit étant donné qu'un nouveau logement – même plus petit – coûte généralement plus cher que le logement familial où l'on habite depuis de nombreuses années. Les personnes âgées habitant depuis longtemps un logement locatif profitent souvent d'un loyer modique (alors que le loyer à payer pour un logement nouvellement loué correspond aux prix du marché).

Ce sont le plus souvent les propriétaires de leur logement qui le jugent trop grand (29 %). À un âge avancé, un grand logement ou une maison individuelle (avec jardin) peut devenir une charge, d'où une certaine tendance des personnes âgées à vouloir s'installer dans un logement plus petit et plus facile à entretenir. Mais celles-ci se retrouvent alors fréquemment devant un problème : un logement moins grand et adapté à leur âge leur coûtera plus cher que celui dans lequel ils habitent. Ce problème se pose surtout – comme déjà mentionné – aux locataires de longue date qui profitent de loyers relativement avantageux et qui, dans leur recherche de logement, sont confrontés aux loyers qu'il faut payer actuellement pour un nouveau logement. Les personnes qui habitent depuis longtemps dans une maison individuelle peuvent, elles aussi, se trouver face à un problème, à savoir qu'il n'y a pas de petits logements disponibles dans leur zone résidentielle et que déménager dans un petit logement facile à entretenir les contraindra à quitter un voisinage familial.

Appréciation subjective de la taille du logement en Suisse alémanique

	Personnes de 65 et plus vivant à la maison : Appréciation subjective de la taille du logement			Résidents d'EMS interrogés		
	Trop petit	Adéquat	Trop grand	Trop petit	Adéquat	Trop grand
2003	5 %	81 %	15 %	8 %	89 %	2 %
2018	4 %	75 %	21 %*	7 %	91 %	2 %

* Différence significative à partir de 1 % (test du khi carré).

Appréciation (trop petit ou trop grand) selon un choix de caractéristiques

	2003		2018	
	Trop petit	Trop grand	Trop petit	Trop grand
	Personnes de 65 ans et plus vivant à la maison			
Taille du logement	Trop petit	Trop grand	Trop petit	Trop grand
Personne vivant seule	6 %	15 %	5 %	21 %
Personne ne vivant pas seule	5 %	14 %	4 %	21 %
Situation fin. bonne à excellente	5 %	14 %	3 %	21 %
Situation financière difficile	8 %	16 %	12 %*	20 %
Propriétaire ou copropriétaire oui	3 %	24 %	2 %	29 %
Propriétaire ou copropriétaire non	6 %	9 %*	6 %	13 %*

Catégorie de réponses restantes : taille du logement adéquate.

* Différences significatives entre les groupes à partir de 1 % (Chi-Quadrat-Test).

Différence entre 2003 et 2018 significative à partir de 1 % (Chi-Quadrat-Test).

3 Satisfaction générale quant au logement

Le standard de logement en Suisse étant élevé, la satisfaction quant au logement est généralement élevée elle aussi. Les enquêtes effectuées vers la fin des années 90 avaient déjà révélé que la grande majorité des personnes âgées étaient très satisfaites de leur situation résidentielle (Office fédéral de la statistique, 2002). Les enquêtes Age sur le logement de 2003 à 2018 font également état d'un degré élevé de satisfaction quant au logement. Sur une échelle de 1 à 10, les valeurs indiquées par les personnes âgées interrogées vivant à la maison en ce qui concerne leur satisfaction quant au logement se situent généralement entre 8,7 et 9,1. Les personnes interrogées résidant dans des EMS expriment généralement, elles aussi, un degré de satisfaction élevé quant à leur logement. Sur la période de 2003 à 2018, on ne constate pas de changements significatifs et le niveau général de satisfaction quant au logement s'avère relativement stable.

Satisfaction générale quant au logement en Suisse alémanique 2003–2018

Question : Dans quelle mesure êtes-vous aujourd'hui satisfait/e, de façon générale, de vos conditions de logement ?

Satisfaites de leur logement*	Personnes vivant à la maison		Résidents EMS interrogés
	65–79 ans	80 ans et plus	80 ans et plus
2003	8.7	9.1	9.2
2008	8.7	8.7	9.1
2013	8.9	8.9	9.0
2018	8.9	9.0	9.1

* Moyenne d'une échelle de 1 à 10 (valeurs proportionnelles au niveau de satisfaction).
N [nombre de répondants], v. tableau page 1).

Le niveau élevé de satisfaction générale quant au logement en Suisse va de pair avec le niveau généralement élevé du standard de logement de la majorité de la population. Chez les personnes âgées, la satisfaction quant au logement reflète aussi le bon rapport d'adéquation qu'elles ressentent subjectivement entre le logement qu'elles occupent souvent depuis de nombreuses années et leurs besoins personnels: le logement, auquel elles se sont habituées, a été aménagé conformément à leurs goûts. Quant aux personnes insatisfaites de leur situation résidentielle, elles changent de logement pour autant que leur budget le permette.

Un degré élevé de satisfaction quant au logement auquel la personne âgée est habituée peut toutefois contribuer à ce qu'elle n'envisage ni ne souhaite changer de logement. Le fort attachement que la personne éprouve à l'égard de son logement du fait de son adéquation peut avoir pour effet qu'elle ne ressente pas ou qu'elle perçoive trop tard les inconvénients qu'il présente pour une personne âgée. Les

prétentions à un certain standing diminuant avec l'âge, il est vrai que, souvent, les personnes âgées se disent satisfaites de conditions de vie même objectivement mauvaises. Leur satisfaction peut par conséquent comporter parfois un certain degré de résignation. Un haut niveau de satisfaction quant au logement peut aussi être exprimé dans des conditions objectivement problématiques et cette appréciation, de la part de personnes âgées, n'est pas un critère approprié pour juger si leur logement est effectivement adapté à leurs besoins ou s'il constitue la meilleure solution en cas de restrictions fonctionnelles inhérentes à l'âge. Par conséquent, cette appréciation ne doit pas amener à conclure qu'il n'y a pas besoin objectivement d'amélioration ; tout au plus indique-t-elle que, subjectivement, aucun besoin n'est perçu.

Chez les répondants âgés, le degré de satisfaction générale quant au logement varie, dans les quatre enquêtes, de façon significative selon quelques aspects de la situation résidentielle et existentielle :

Premièrement, le degré de satisfaction quant au logement est plus élevé chez les personnes qui sont propriétaires de leur maison ou de leur logement que chez les locataires. Ce qui reflète deux réalités : d'une part, les propriétaires de leur logement profitent généralement d'un standard de logement supérieur ; d'autre part, ils disposent d'une plus grande marge de liberté pour adapter leur habitat à leurs besoins personnels.

Deuxièmement, la satisfaction générale quant au logement est associée, dans une mesure significative, à la taille du logement perçue subjectivement. Le sentiment de ne pas avoir assez de place diminue la satisfaction quant au logement, ce qui est également vrai pour les personnes âgées résidant dans une EMS. L'exiguïté du logement réduit considérablement la satisfaction quant au logement, que ce soit à la maison ou dans un EMS. Fait intéressant, l'appréciation du logement comme étant « trop grand » ne diminue par contre en rien la satisfaction générale quant au logement. Une personne qui perçoit son logement comme étant trop grand en vient souvent à modifier ses habitudes et à ne plus utiliser qu'une partie de son logement de manière active.

Troisièmement, le sentiment que le logement actuel est adapté aux besoins d'une personne âgée ou accessible en fauteuil roulant accroît, chez les personnes âgées interrogées, la satisfaction quant à leur logement. Au grand âge, le rapport entre un logement adapté aux personnes souffrant d'un handicap et la satisfaction quant au logement est particulièrement significatif. Néanmoins, il y a aussi beaucoup de personnes âgées qui, tout en jugeant leur logement comme inadapté aux besoins de quelqu'un qui souffre d'un handicap, estiment leur situation résidentielle globalement positive, notamment parce qu'actuellement, grâce à leur bonne santé, elles se débrouillent encore très bien dans leur logement.

Personnes âgées vivant à la maison : satisfaction quant au logement sous quelques aspects tenant à la situation résidentielle et existentielle

Personnes de 65 et plus vivant à la maison.

Satisfaction quant à la situation résidentielle (moyenne sur une échelle de 1 à 10).

	2003–2018 (cumulé)		2018	
	N	Moyenne	N	Moyenne
Régime de propriété				
Propriétaires de leur logement	1532	9.2	506	9.2
Propriétaires/copropriétaires	1847	8.6*	497	8.7*
Logement				
Un peu/beaucoup trop grand	136	7.4	42	7.4
Adéquat	2645	8.9*	747	9.0*
Un peu/beaucoup trop petit	563	8.9	210	9.0
Logement accessible en chaise roulante				
Oui, bien	881	9.2	309	9.2
Oui, avec certaines réserves	1052	8.9*	338	8.9*
Non	1378	8.7	346	8.8
Situation découlant du revenu actuel du ménage				
Assez bonne à très bonne	3002	9.0	884	9.1
Assez difficile à très difficile	356	8.0*	108	8.0*
État de santé subjectif				
Très bon	849	9.2	294	9.3
Bon	1742	8.9*	479	8.9*
Médiocre	673	8.5	197	8.6
Mauvais, très mauvais	99	8.1	30	8.4

* Différences significatives entre les groupes à partir de 1 % (test F).

Quatrièmement, la situation financière telle qu'elle est perçue a une influence – directe et indirecte – sur le sentiment de satisfaction quant au logement. Une personne qui a de la peine à s'en sortir avec le revenu du ménage tendra à juger défavorable sa situation résidentielle et, d'une façon générale, sa qualité de vie. En outre – sans que ce soit mentionné ici – le sentiment d'avoir des frais de logement trop élevés va de pair avec une baisse significative du niveau de satisfaction quant au logement. Le fait de manquer de latitude budgétaire, qui tient souvent au niveau élevé des frais de logement, incite à accepter un logement causant un minimum de frais, mais dont le standing ne sera peut-être pas des meilleurs. Ce manque de moyens restreint en outre la marge de manœuvre nécessaire pour pouvoir aménager ou adapter son logement en fonction de ses besoins. Il contribue également à réduire les possibilités d'activités extérieures, telles que manger au restaurant ou partir en vacances. C'est ainsi que les retraités dont la situation financière est particulièrement limitée

se confinent souvent à leur propre logement, mais ils ont en même temps moins de ressources pour choisir le logement qui serait pour eux le meilleur.

Cinquièmement, vu que l'adéquation individuelle d'un logement donné dépend de l'état de santé, il n'y a rien d'étonnant à ce que la satisfaction générale des personnes interrogées quant à leur situation résidentielle soit associée de manière statistiquement significative à l'appréciation subjective de leur état de santé. Plus mauvais est jugé cet état, plus la situation résidentielle est jugée problématique ; par exemple, si son état de santé n'est pas bon, une personne âgée perçoit plus tôt certains problèmes anodins liés au logement comme des obstacles quasiment insurmontables. En cas de mauvais état de santé, les entraves à l'accès incitent à porter un jugement négatif sur le logement. Les personnes interrogées qui trouvent pénible la voie d'accès à leur logement expriment significativement moins de satisfaction que les autres répondants.

Satisfaction quant à la situation résidentielle : résultats d'une analyse multivariée

N : 3283 (toutes les vagues d'enquête 2003, 2008, 2013, 2018).

Méthode : analyse multivariée de la variance (modèle linéaire général).

Personnes de 65 et plus vivant à la maison.

Variable dépendante : satisfaction quant au logement (1-10).

	Résumé		
	Valeur F	d.f	Pertinence
Adéquation du revenu (bonne à mauvaise)	77.0	1	.000
Taille du logement (trop petit à trop grand)	60.6	2	.000
Régime de propriété : oui, non	51.0	1	.000
État de santé subjectif (très bon à mauvais)	23.6	3	.000
Logement adapté aux personnes handicapées	18.8	3	.000
Tranche d'âge	7.8	3	.000
Sexe	7.7	1	.005
Vague d'enquête	4.0	3	.007
Niveau de formation	2.2	2	.11
Personne vivant seule : oui, non	0.2	1	.73

R² : 0.15, R² corrigé : 0.14.

L'analyse multivariée (analyse de variance) confirme que, même après vérification des autres variables, la satisfaction générale des personnes âgées quant à leur logement est associée dans une mesure significative à leur situation financière, à l'appréciation qu'ils portent quant à la taille de leur logement, à leur jugement quant à son adéquation en cas de handicap ainsi qu'à leur statut (propriétaire ou locataire). On observe en outre des différences de satisfaction – même si elles ne sont pas

très prononcées – en fonction de l'âge (légèrement plus marquées au grand âge), du sexe (femmes légèrement plus satisfaites) et du moment de l'enquête (degré de satisfaction légèrement plus élevé dans les enquêtes récentes). Le niveau de formation et la forme du ménage (personne vivant seule ou non) sont encore importants dans les analyses bivariées, mais non pas lorsque les autres facteurs sont également pris en compte. Ainsi, les personnes ayant un niveau de formation élevé sont plus satisfaites parce qu'elles bénéficient généralement d'une meilleure situation financière et sont souvent propriétaires de leur logement (après vérification de ces deux variables, l'effet purement lié à la formation s'estompe).

4 Aspects positifs et négatifs de l'environnement résidentiel

La conception de l'environnement résidentiel est également importante pour la qualité de vie et de logement des personnes âgées. Entretenir de bons contacts avec le voisinage ou disposer d'une infrastructure optimale à proximité sont aussi des éléments de qualité, tout comme le fait de résider dans une zone tranquille et bien entretenue.

4.1 Qualité de l'environnement résidentiel

Dans le cadre des enquêtes Age sur le logement de 2013 et de 2018, les interviewers avaient demandé aux personnes interrogées de donner une appréciation quant à la qualité de leur environnement résidentiel immédiat (zone calme avec beaucoup de verdure, zone calme avec peu de verdure, logement donnant directement sur une route et exposé au bruit du trafic). En Suisse alémanique, la grande majorité de la population âgée vit dans une zone calme comportant beaucoup d'espaces verts (ce qui est surtout le cas de personnes à la retraite vivant dans des régions non urbaines). Une minorité de l'ordre de 12 % vit dans des logements situés au bord d'une route à trafic bruyant. Comme on peut s'y attendre, la qualité de l'environnement résidentiel varie selon que l'on est propriétaire ou locataire. Les personnes propriétaires de leur logement habitent nettement plus souvent dans un environnement calme riche en espaces verts. Les locataires, et tout particulièrement les personnes dont les rentes vieillesse sont modestes, sont davantage exposés au bruit. Les femmes et les hommes âgés économiquement faibles doivent souvent accepter d'habiter dans un environnement bruyant.

Appréciation de l'environnement résidentiel immédiat par les personnes de 65 ans et plus vivant à la maison en Suisse alémanique

	2013	2018
Dans l'ensemble		
N	810	1014
Zone calme avec beaucoup d'espaces verts	75 %	70 %
Zone calme avec peu d'espaces verts	17 %	18 %
Logement directement exposé au bruit du trafic	8 %	12 %

	2013		2018	
Selon le régime de propriété				
	A	B	A	B
N	382	428	510	504
Zone calme avec beaucoup d'espaces verts	83 %	68 %	79 %	61 %
Zone calme avec peu d'espaces verts	12 %	21 %*	12 %	25 %*
Logement directement exposé au bruit du trafic	5 %	11 %	9 %	14 %

Environnement résidentiel : appréciation portée par les interviewers ; situation financière des ménages : appréciation portée par les personnes interrogées : A : propriétaires/copropriétaires, B : locataires/membres de coopératives.

* Différences selon le régime de propriété significatives à partir de 1 % (test du khi carré).

4.2 Appréciation de quelques aspects de l'environnement résidentiel

Les personnes âgées vivant à la maison ont été interrogées et ont donné leur appréciation sur quelques aspects de leur environnement résidentiel. Les questions touchaient aussi bien les aspects posant un problème (par ex. la pollution sonore) que les aspects positifs (attachement à la zone résidentielle).

Appréciation de l'environnement résidentiel en Suisse alémanique en 2003 et en 2018

Question : Si vous pensez à votre logement et à votre environnement résidentiel, quelles sont, parmi les assertions ci-après, les plus pertinentes ? Personnes de 65 et plus vivant à la maison.

	2003	2018
N	807	1014
Aspects positifs		
Mon quartier est bien connecté au réseau de transports publics	92 %	90 %
Je me sens attaché à mon quartier	90 %	84 %*
Il y a suffisamment de commerces dans le voisinage	85 %	84 %
De nombreux souvenirs m'attachent au logement dans lequel je vis	75 %	66 %*
Aspects négatifs		
Après la tombée de la nuit, je ne me sens pas en sécurité dans la rue	36 %	19 %*
Mon quartier est perturbé par le bruit	22 %	16 %*
Dans ce quartier, des personnes âgées peuvent facilement se sentir seules	20 %	23 %
Ce quartier manque de médecins et de pharmacies	20 %	26 %*
Mon logement me tient trop éloigné de mes enfants et de ma parenté	20 %	17 %
Le chemin d'accès au logement est pénible	9 %	12 %
Le quartier a tellement changé que je ne m'y sens plus à mon aise	7 %	8 %
Il y a souvent des fâcheries avec des voisins et d'autres résidents	4 %	6 %

* Différences 2003 et 2018 significatives à partir de 1 % (test du khi carré).

La grande majorité des personnes âgées interrogées se sentent attachées à leur zone résidentielle actuelle, même si l'attachement au lieu de résidence a un peu diminué entre 2003 et 2018.

Connexion infrastructurale: La grande majorité des répondants jugent positive la connexion au réseau local de transports publics et la présence de magasins à proximité. Ils émettent en revanche des appréciations critiques quant à l'offre de services médico-sociaux et, en 2018, 26 % des répondants déplorait un manque de médecins et de pharmacies.

Manque d'infrastructures selon la catégorie de commune en 2003 et en 2018

Appréciation par les personnes de 65 et plus vivant à la maison.

	2003	2018	2003	2018	2003	2018
Population de la commune	Manque de commerces		Mauvaise connexion aux transports publics		Manque de médecins/ de pharmacies	
Jusqu'à 2000 hab.	33%	39%	16%	23%	42%	51%
De 2000 à 10 000	15%*	15%*	9%*	13%*	20%	28%*
De 10 000 à 50 000	11%	14%	5%	5%	18%	23%
Plus de 50 000 hab.	14%	16%	4%	3%	11%	17%

* Différences selon la taille de la commune significatives à partir de 1 % (test du khi carré).

On constate comme prévu des différences importantes selon la taille de la commune: plus la commune est petite ou rurale, plus les répondants déplorent le manque de possibilités d'achats, une mauvaise connexion au réseau de transports publics et un manque de services médicaux de base. Sur la période de 2003 à 2018, il apparaît clairement que ce sont surtout les communes rurales ou de petite taille qui ont subi une détérioration de leur connexion infrastructurale.

À partir de l'enquête de 2013, les interviewers se rendant auprès de la personne à interroger ont dû donner une appréciation du temps de marche pour atteindre le prochain arrêt des transports publics ou le commerce le plus proche (pour acheter des produits alimentaires). Ces données illustrent, elles aussi, les différences de connexion infrastructurale selon la taille de la commune. Plus une commune est petite ou rurale, plus longs sont les temps de marche jusqu'au prochain arrêt des transports publics ou au magasin le plus proche.¹

1 Vu la mobilité des interviewers, leurs appréciations devraient plutôt correspondre à la situation vécue par des personnes âgées qui sont en bonne santé. En cas de mobilité réduite (difficultés à marcher, utilisation d'un déambulateur), les temps de marche peuvent doubler.

Appréciation du temps de marche jusqu'au prochain arrêt des transports publics ou au commerce le plus proche en Suisse alémanique en 2013 et en 2018

	2013	2018	2013	2018
	Temps de marche (en minutes, chiffres arrondis) jusqu'au...			
Population de la commune	... prochain arrêt		... prochain commerce (alimentation)	
Jusqu'à 2000	12	12	13	15
De 2000–10 000	8	7	12	11
De 10 000–50 000	6	5	9	10
Plus de 50 000 hab.	5	5	8	10

L'appréciation du temps de marche a été donnée par les interviewers se rendant auprès de la personne à interroger.

Pollution sonore et sentiment d'insécurité: Tandis qu'elles évoquent assez rarement des démêlés avec les voisins, les personnes âgées se plaignent souvent des nuisances sonores. Parmi les personnes âgées interrogées, 16 % se sentent perturbés par le bruit dans leur zone résidentielle. En 2003, cette proportion était même de 22 %. Ce qui amène à penser que les nuisances sonores ont plutôt diminué qu'augmenté au cours des 15 dernières années. En 2003 et en 2018, on n'observait pas, en ce qui concerne la perception des nuisances sonores, de différences statistiquement notables selon la taille de la commune, les régions rurales et touristiques pouvant aussi souffrir du bruit occasionné par le trafic et les loisirs.

Les données des enquêtes suisses sur la santé indiquent, elles aussi, que la part des personnes se plaignant du bruit a diminué ces dernières années. Néanmoins, selon ces mêmes données, au moins 20 % des personnes âgées continuent de se plaindre du bruit excessif du trafic (d'où des valeurs légèrement supérieures à celles issues de l'enquête Age sur le logement en 2018).

Nuisances sonores : personnes vivant à la maison en 2002 et en 2017

Question : Avez-vous à souffrir de perturbations là où vous résidez ? Quelles sont les perturbations fréquentes ou régulières que vous ressentez personnellement comme dérangeantes ?

	Total	65 à 74 ans	75 ans et plus
Bruit du trafic routier			
2002	24 %	27 %	26 %
2017	17 %	21 %	18 %
Bruits de gens ou d'enfants ne faisant pas partie du ménage			
2002	18 %	17 %	16 %
2017	14 %	11 %	10 %
Bruit d'aéronefs			
2002	10 %	16 %	12 %
2017	7 %	11 %	12 %

Source : Enquêtes suisses sur la santé de 2002 et de 2017.

Hormis les questions écologiques, c.-à-d. de pollution de l'environnement (bruit, air vicié), les problèmes de violence et d'insécurité dans les espaces publics ont été de plus en plus d'actualité ces dernières décennies. Raison pour laquelle, dans les enquêtes sur le logement, il a été demandé aux répondants s'ils ne se sentaient plus en sécurité dans la rue après la tombée de la nuit. En 2003, 36 % des personnes de 65 ans et plus vivant à la maison avaient répondu affirmativement à cette question. La répétition de cette même question dans la récente enquête de 2018 a abouti à un pourcentage plus faible : 19 % seulement des personnes interrogées de 65 ans et plus éprouvaient à cet égard un sentiment d'insécurité et la part des réponses négatives données par les répondants de 80 ans et plus vivant à la maison diminuait, passant de 51 % à 31 %.

En 2018, tout comme dans la première série d'enquêtes de 2003, ce sont les femmes, plus que les hommes, qui ont fait état d'un sentiment fréquent d'insécurité. La comparaison entre 2003 et 2018 montre toutefois que les femmes âgées se sentent plus en sécurité (et vraisemblablement plus sûres d'elles) quinze ans plus tard. La part des femmes âgées qui éprouvent un sentiment d'insécurité lorsqu'elles sont à l'extérieur après la tombée de la nuit a diminué dans une mesure significative, passant de 48 % à 26 %. Cette proportion s'est moins réduite chez les hommes (2003 : 19 %, 2013 : 10 %). Outre l'âge et le sexe, le niveau de formation joue également un rôle important : plus ce niveau est élevé, moins on éprouve de sentiment d'insécurité.

Facteurs influant sur le sentiment d'insécurité chez les personnes âgées : résultats d'une régression logistique

Variable dépendante : La nuit venue, j'éprouve dans la rue un sentiment d'insécurité.

Personnes de 65 et plus vivant à la maison (lors des quatre vagues d'enquête 2003-2018) :

N : 3412.

Variables indépendantes	Résumé		
	Wald*	d.f.	Pertinence
Sexe (femmes davantage concernées)	122.1	1	.000
Tranche d'âge (accroiss. avec l'âge)	51.6	2	.000
Vague d'enquête (décroiss. avec le temps)	43.2	3	.000
Santé subjective (accroiss. en cas de détérioration)	40.9	3	.000
Catégorie de commune (accroiss. en fonction de la taille)	27.5	3	.000
Niveau de formation (décroiss. lié à la hausse du niveau)	22.6	2	.000
Situation financière	3.4	1	.07
Régime de propriété	0.9	1	.35

* Unité de mesure du rapport de corrélation.

Résumé de modèle : logarithme du rapport de vraisemblance : 3364.3, R² de Cox et Snell : 0.13, R² de Nagelkerke : 0.189.

Une analyse multivariée (régression logistique) confirme que le fait d’habiter en ville, un faible niveau de formation, un âge avancé, une santé déficiente et le fait d’être une femme sont autant de caractéristiques qui contribuent à renforcer le sentiment d’insécurité, lequel peut aboutir à ce que des personnes âgées n’osent plus quitter leur logement, du moins sans être accompagnées. Le moment des enquêtes (ou la période de mesure) revêt également une importance significative après vérification des autres variables.

En raison, on peut constater, d’une part, que la grande majorité des personnes âgées vivant à la maison sont très attachées à leur lieu de résidence. Ce fort attachement au domicile actuel est une raison très importante de promouvoir, à proximité des quartiers résidentiels, la mise en place d’offres décentralisées également destinées aux personnes âgées ayant besoin d’aide et de soins. D’autre part, une minorité non négligeable de personnes âgées sont incommodées dans leur environnement résidentiel, soit à cause du bruit, soit par la peur de la violence et des risques auxquels elles peuvent être exposées. La perception d’aspects négatifs de l’environnement résidentiel se répercute de façon significative sur la satisfaction générale quant au logement (v. à ce sujet chap. 4.3). S’ils veulent être innovants, les projets de logement pour personnes âgées doivent donc avoir pour objectif d’améliorer l’environnement résidentiel, en prévoyant par exemple des mesures de modération du trafic et de renforcement de la sécurité publique (ce qui peut impliquer une collaboration entre gérontologues et police locale). Une bonne situation résidentielle individuelle assortie d’un mauvais aménagement de l’environnement résidentiel tend à favoriser un retrait dans son propre logement, ce qui accroît le risque d’isolement social des personnes âgées. Les projets immobiliers qui se focalisent sur l’aspect de l’habitat tourné vers l’intérieur mais qui négligent l’environnement résidentiel immédiat ne peuvent améliorer que partiellement la qualité de vie des personnes âgées.

4.3 Satisfaction quant à quelques aspects de l’environnement résidentiel

Dans l’enquête sur le logement de 2013, des questions ont été posées – pour la première fois – afin de quantifier le niveau de satisfaction quant à certains aspects de l’environnement résidentiel (tranquillité, sécurité routière, rapports de voisinage etc.). Les mêmes questions ont également été posées aux personnes interrogées en 2018.

Chez les personnes âgées interrogées en Suisse alémanique, on relève, dans l’ensemble, un degré élevé de satisfaction générale quant à l’environnement résidentiel. Selon l’aspect en question, le niveau de satisfaction – sur une échelle de 1 à 10 – se situe entre 8,3 et 8,9. Entre 2013 et 2018 n’apparaît aucun changement statistiquement significatif.

Satisfaction quant à quelques aspects de l'environnement résidentiel en Suisse alémanique en 2013 et en 2018

Répondants de 65 et plus vivant à la maison : échelle de 1 (très insatisfait) à 10 (très satisfait).

	Moyenne		Corrélation avec la satisfaction générale quant au logement
	2013	2018	2018
N	801	1001	
Rapports de voisinage	8.5	8.3	0.41*
Commerces	8.5	8.3	0.23*
Loisirs	8.5	8.4	0.38*
Espaces verts, parcs publics	8.8	8.6	0.31*
Proximité des transports publics	8.7	8.9	0.17*
Sécurité routière	8.5	8.5	0.29*
Sécurité publique	8.4	8.4	0.32*
Tranquillité dans le quartier	8.6	8.6	0.40*

*Corrélations significatives à partir de 1 %.

On observe en outre que l'appréciation de l'environnement résidentiel et la satisfaction générale quant au logement sont fortement liées. Le fait que des personnes âgées bénéficient, chez elles, d'une bonne qualité de l'habitat ne dépend pas seulement du logement lui-même, mais aussi de l'environnement résidentiel. La satisfaction générale des personnes âgées quant à leur logement tient particulièrement aux rapports de bon voisinage et à la tranquillité de l'environnement, mais un bon niveau de sécurité publique et la présence d'espaces verts et de parcs publics dans les environs contribuent à l'accroître.

Les réponses des personnes interrogées mettent en évidence un lien de réciprocité entre les degrés de satisfaction exprimés au sujet de certains aspects de l'environnement résidentiel. En général, une personne satisfaite (ou insatisfaite) quant à l'un des aspects de son environnement résidentiel est également satisfaite (ou insatisfaite) quant à d'autres aspects de cet environnement. Les fortes corrélations entre les éléments relevés permettent la construction d'une échelle additive concernant l'appréciation de l'environnement résidentiel (fiabilité de construction de l'échelle de 8 éléments : Cronbach's Alpha : .82, N : 1672 (2013–2018)).

Une analyse multivariée (analyse de variance) permet de constater que la satisfaction globale quant à l'environnement résidentiel ne varie pas en fonction du sexe ni de l'âge effectif des personnes interrogées. Les facteurs dont l'influence est significative sont la taille de la commune, le régime de propriété, la situation financière, le niveau de formation et l'état de santé subjectif.

Satisfaction quant à l'environnement résidentiel, Suisse alémanique 2013–2018 : résultats d'une analyse multivariée

N : 1668 (vagues d'enquête 2013 et 2018).

Méthode : analyse multivariée de la variance (modèle linéaire général).

Personnes de 65 ans et plus vivant à la maison.

Variable dépendante : satisfaction quant à l'environnement résidentiel (échelle de 8 éléments).

	Résumé		
	Valeur F	d.f.	Pertinence
Situation financière (bonne vs difficile)	11.0	1	.001
Niveau de formation (bas, moyen, élevé)	8.6	2	.000
Régime de propriété (propriétaire vs locataire)	6.6	1	.01
État de santé subjectif (4 niveaux)	5.8	3	.001
Taille de la commune (4 niveaux)	3.6	3	.01
Sexe (masculin, féminin)	3.6	1	.06
Tranche d'âge (65–69, 70–74, 75–79, 80+)	1.4	3	.24

R² : 0.052, R² corrigé : 0.044.

Les rapports de bon voisinage et la tranquillité de la zone d'habitation sont jugés de façon plus positive dans les petites communes que dans les villes. En revanche, les appréciations sont moins positives en ce qui concerne les possibilités d'achats et de loisirs dans l'environnement résidentiel immédiat ainsi que la connexion au réseau de transports publics.

Bien que la satisfaction quant à l'environnement ne dépende pas de l'âge effectif, un mauvais état de santé subjectif influe négative sur elle et, en fait, sur tous les aspects de l'environnement résidentiel (rapports de bon voisinage, possibilités d'achats, sécurité publique et tranquillité dans le quartier). Les personnes âgées dont l'état de santé n'est pas bon donnent davantage de poids aux aspects négatifs de leur environnement résidentiel alors que celles qui sont en bonne santé se sentent moins concernées par ces aspects négatifs (elles compensent par ex. le manque de commerces et de possibilités de loisirs dans le quartier par des activités à l'extérieur du quartier).

Les critères socio-économiques sont importants dans la mesure où les propriétaires de logement sont plus satisfaits que les locataires des rapports de voisinage, de la sécurité publique et de la tranquillité du quartier, les différences d'appréciation s'avérant en l'occurrence significatives, même après vérification des autres variables (par ex. la taille de la commune). Par contre, la connexion infrastructurelle (satisfaction quant aux possibilités d'achats et aux transports publics) ne varie pas en fonction du régime de propriété.

Quant à la quasi-totalité des aspects de leur environnement résidentiel retenus, les personnes interrogées faisant état d'une situation financière difficile sont significativement moins satisfaites que les répondants qui se sentent à l'aise sur

le plan financier, et cette différence demeure significative même après vérification des autres variables socio-économiques (niveau de formation, régime de propriété). Généralement dans l'impossibilité de s'offrir un environnement résidentiel pleinement satisfaisant, les personnes disposant de faibles ressources financières doivent très souvent se résoudre à habiter un logement situé dans un environnement défavorable.

Le niveau de formation – quelle que soit la situation financière – joue un rôle, lui aussi, en ce sens que la satisfaction générale quant à l'environnement résidentiel est légèrement plus prononcée chez les personnes ayant bénéficié d'une bonne formation scolaire et professionnelle que chez les personnes ayant un faible niveau de formation. Cela se vérifie avec tous les éléments de l'environnement résidentiel, hormis pour ce qui est des rapports de voisinage (qui ne varient pas en fonction du niveau de formation).

On constate ainsi, globalement, que l'appréciation portée sur la qualité de l'environnement résidentiel est en corrélation aussi bien avec le lieu de résidence (ville ou campagne) qu'avec des critères de couche sociale (régime de propriété, niveau de formation et situation financière).

5 Logement exempt d'obstacles ou non

Même un logement moderne et luxueux correspondant à un haut standard de logement peut s'avérer problématique pour une personne de grand âge souffrant de restrictions fonctionnelles dans la mesure où la présence de seuils, de portes étroites ou d'espaces mal agencés dans la cuisine et la salle de bain l'empêchent de mener une vie indépendante ou l'entravent dans ses activités ménagères. Des escaliers abrupts sans main courante de chaque côté ou un ascenseur inaccessible en fauteuil roulant peuvent également constituer des entraves. La solution optimale est un logement exempt d'obstacles et dont l'agencement peut être modulé en fonction des besoins de son occupant.

En 2013, comme lors des enquêtes antérieures, les interviewers ont expressément demandé aux personnes interrogées si leur logement était adapté aux besoins de personnes souffrant de handicap ou s'il était accessible en fauteuil roulant. Dans l'interprétation des réponses, il convient de tenir compte du fait que la question telle qu'elle était formulée – c.-à-d. en faisant concrètement référence à un fauteuil roulant – contribuait à ce que les femmes et les hommes interrogés réagissent de prime abord en se focalisant sur des entraves à la mobilité plutôt que sur d'autres problèmes éventuels (illumination insuffisante, agencement de cuisine peu pratique, stores difficiles à actionner etc.).

Appréciation du logement actuel comme étant adapté aux besoins de personnes souffrant de handicap en Suisse alémanique 2003–2018

Question : Pensez-vous que votre logement est adéquat, que vous pourriez continuer d'y résider même si vous souffriez d'un (important) handicap, et si vous étiez par exemple obligé d'utiliser un fauteuil roulant pour vous déplacer ?

Personnes de 65 et plus vivant à la maison.

	2003	2008	2013	2018
Oui, bien adapté	17 %	26 %	29 %	31 %*
Oui, mais avec des restrictions fonctionnelles	27 %	31 %	32 %	34 %
Non	52 %	41 %	37 %	35 %
Ne sait pas/pas de réponse	4 %	2 %	2 %	0
Difficultés en cas de handicap (%-oui)				
Escaliers	72 %	67 %	62 %	59 %
Salle de bain/WC	57 %	45 %	50 %	46 %
Seuils et cadres de portes	50 %	48 %	49 %	34 %
Cuisine	39 %	33 %	37 %	25 %
Locataires				
Le loueur n'admettrait pas de transformations	32 %	25 %	26 %	16 %*

* Différences entre les années d'enquête significatives à partir de 1 % (khi carré ainsi que test T pour les échantillons indépendants).

En 2018, moins d'un tiers des répondants (31 %) ont jugé leur logement actuel comme étant adapté, sans aucune restriction, aux personnes souffrant de handicap ou devant se déplacer en fauteuil roulant. Un peu plus d'un tiers (34 %) ont répondu affirmativement à la question relative aux restrictions fonctionnelles. Les 35 % restants considéraient par contre leur logement actuel comme étant inadéquat en cas de mobilité réduite. En 2018, personne ne refusa de répondre à cette question, ce qui indique qu'interroger sur l'adéquation d'un logement aux besoins de personnes âgées souffrant de handicap correspond à un thème parfaitement reconnu et qui ne relève nullement d'un tabou.

Sur la période de 2003 à 2018, on constate une augmentation significative, de 17 % à 31 %, du pourcentage de répondants qui jugent leur logement parfaitement adapté aux personnes souffrant de handicap. Les escaliers d'accès ou de l'intérieur du logement ont été les obstacles possibles le plus fréquemment évoqués dans les quatre enquêtes. L'agencement de la salle de bain, l'étroitesse des encadrements de porte, la hauteur des seuils de porte et la cuisine inadaptée étaient et sont encore des obstacles fréquemment mentionnés. Durant la période considérée, on observe une diminution de la part des logements qui sont occupés par des personnes âgées et dont les escaliers d'accès sont inadéquats, la cuisine trop exiguë, la salle de bain et les encadrements de porte trop étroits. Cela peut tenir, en partie, au choix délibéré de construire des logements exempts d'obstacles ou adaptés aux personnes souffrant de handicap. Par ailleurs, les dimensions plus spacieuses données aux salles de bain, aux cuisines et aux chambres ont contribué, ces dernières années, à rendre les logements plus accessibles en fauteuil roulant.

Appréciation du logement comme étant adapté aux personnes souffrant de handicap, selon divers critères, en 2018

Personnes de 65 et plus vivant à la maison en Suisse alémanique.
Logement bien adapté aux personnes handicapées :

	N	Oui	Partiel- lement	Non	Néant/ne sait pas
Sexe					
Hommes	477	31 %	35 %	33 %	1 %
Femmes	537	31 %	32 %	37 %	0 %
Tranche d'âge					
65-69	297	31 %	34 %	34 %	1 %
70-74	274	31 %	37 %	31 %	1 %
75-79	210	32 %	31 %	37 %	0 %
80+	233	29 %	32 %	39 %	0 %
Régime de propriété					
Location	504	26 %	32 %	41 %	1 %*
Propriété	510	35 %	35 %	30 %	0 %

	N	Oui	Partiel- lement	Non	Néant/ne sait pas
Situation financière					
Bonne à excellente	898	31 %	34 %	34 %	1 %
Difficile/très difficile	108	27 %	27 %	45 %	1 %
État de santé					
Pas de restrictions fonct.	678	33 %	33 %	33 %	1 %
Légères restrictions f.	243	27 %	34 %	38 %	1 %
Importantes restrictions f.	93	24 %	35 %	41 %	1 %

* Différences significatives à partir de 1 % (test du khi carré).

En 2018, comme dans les enquêtes précédentes, l'appréciation d'un logement comme étant adapté aux personnes devant se déplacer en fauteuil roulant ne varie pas en fonction du sexe, et l'on ne constate pas non plus de différences significatives selon la classe d'âge des répondants. Le plus important, à cet égard, est la santé fonctionnelle, et les personnes âgées et très âgées souffrant de handicaps fonctionnels dans leur vie quotidienne sont un peu plus enclines à juger leur logement inadapté aux personnes souffrant de handicap. Les différences entre les réponses ne sont toutefois pas très prononcées. Les logements ne sont donc pas toujours considérés comme problématiques dès le moment où le problème se pose ; en effet, bien des personnes retraitées et encore en bonne santé anticipent déjà les obstacles qui pourraient éventuellement se présenter dans leur logement.

Les bénéficiaires d'une rente vieillesse qui sont à l'aise sur le plan financier sont légèrement plus nombreux à vivre dans un logement considéré comme étant adapté aux personnes souffrant de handicap que les répondants se trouvent dans une situation de précarité financière. Mais les différences sont trop minimes pour être statistiquement significatives. Par contre, le régime de propriété est un facteur statistiquement significatif. Les propriétaires de logement sont plus nombreux que les locataires à vivre dans un logement jugé adapté aux personnes âgées ; ils ont au surplus l'avantage de pouvoir décider eux-mêmes des travaux d'aménagement nécessaires.

Un logement adapté, mais qui n'est pas facile d'accès, peut également constituer un obstacle, car il risque d'inciter les personnes âgées à ne plus sortir et de leur faire perdre ainsi leurs contacts à l'extérieur. À partir de 2013, les interviewers ont été priés de donner personnellement leur appréciation quant à l'accès à l'immeuble ou au logement des personnes interrogées. En 2018, 41 % des répondants indiquent la présence d'une rampe à l'entrée de leur immeuble. Il s'agit le plus souvent de maisons individuelles. Dans 13 % des logements évalués, il faut passer par un étage d'entrée. Les rampes d'accès sont encore rares (4 %). Les immeubles accessibles de plain-pied sont surtout les grandes résidences qui hébergent plusieurs familles et qui sont généralement équipées d'un ascenseur.

Entre 2013 et 2018, la part des répondants âgés ayant un accès de plain-pied à leur logement a légèrement augmenté (principalement lorsqu'il s'agit de maisons individuelles).

Accès au logement/à l'immeuble en Suisse alémanique 2003–2018

Accès du trottoir/de la rue à l'entrée de l'immeuble : logement privé, personnes de 65 ans et plus.

	Tous		Maison unifamiliale		Maison plurifamiliale			
					-10 logem.		10+ logem.	
	2013	2018	2013	2018	2013	2018	2013	2018
N	810	1014	292	333	287	471	231	210
Un escalier	50 %	41 %	63 %	46 %	45 %	43 %	37 %	38 %
Un étage	10 %	12 %	11 %	13 %	14 %	14 %	6 %	9 %
Une rampe	3 %	4 %	2 %	3 %	3 %	3 %	3 %	8 %
Accès de plain-pied	37 %	42 %	24 %	38 %	38 %	40 %	54 %	55 %
Avec ascenseur	41 %	40 %	12 %	6 %	46 %	48 %	73 %	75 %

Différences selon la taille de la maison, en 2013 et en 2018, significatives à partir de 1 % (test du khi carré).

La grande majorité des hommes et des femmes interrogés disposant d'une bonne mobilité, 12 % seulement des répondants vivant à la maison jugent, en 2018, leur logement comme étant d'accès difficile. Alors qu'en 2013 la part des répondants très âgés qui jugeaient leur logement difficile d'accès était plus élevée, aucune différence liée à l'âge n'est constatée en 2018. Cela peut aussi refléter des effets de sélection : au grand âge, en effet, des difficultés d'accès peuvent inciter soit à changer de domicile pour résider dans un logement mieux accessible aux personnes âgées, soit à entrer dans un EMS.

6 Connexion internet à domicile

Le passage au numérique n'épargne pas les personnes âgées, dont le pourcentage de celles qui disposent d'une connexion internet à leur domicile s'est considérablement accru au cours des dix dernières années. Cette évolution concerne aussi bien les personnes de 65 à 79 ans que celles de 80 ans et plus. En 2018, pourtant, une bonne moitié des personnes âgées de plus de 80 ans et vivant à la maison ne disposaient pas encore d'une connexion internet et, comme les années précédentes, on pouvait observer que l'utilisation de l'internet diminue en proportion de l'âge. Les différences en fonction de l'âge sont cependant moins la manifestation d'effets purement liés au vieillissement que le résultat d'effets de cohorte (les plus jeunes générations de personnes âgées davantage familiarisées que leurs aînées avec les modes numériques de communication). Au grand âge, des problèmes sensoriels (déficiences visuelles etc.) peuvent cependant restreindre l'usage d'appareils nécessitant une certaine habileté digitale. Raison pour laquelle il importe de veiller attentivement à ce que les personnes d'un âge avancé ne soient pas victimes d'une exclusion sociale du fait d'une fixation exclusive sur les processus numériques, notamment dans le domaine des transactions financières ou dans les offres touristiques. Ce point est particulièrement important en ce qui concerne les personnes âgées peu instruites et/ou économiquement faibles.

Connexion internet selon la classe d'âge en Suisse alémanique

	N	65-69	70-74	75-79	80+
%-Oui					
2003	801	27%	11%	13%	3%
2008	781	53%	37%	28%	11%
2013	810	71%	60%	34%	12%
2018	1014	89%	86%	76%	50%
Utilisation de l'internet					
2013	810	63%	54%	28%	10%
2018	1014	89%	81%	69%	37%
Disposez-vous d'un système d'appel d'urgence ? (%-Oui)					
2013	810	1%	4%	2%	9%
2018	1014	1%	1%	3%	11%

L'analyse détaillée (régression logistique) pour 2018 montre que, à côté de l'âge (ou de l'année de naissance), des facteurs sociaux jouent également un rôle quant à l'utilisation de l'internet à l'âge de la retraite. Ainsi, cette utilisation augmente en fonction du niveau de formation, alors que la situation financière – à l'inverse des résultats de l'enquête de 2013 – n'exerce plus aucune influence. Par ailleurs,

on constate que l'utilisation de l'internet diminue chez les personnes souffrant de restrictions fonctionnelles et que les femmes âgées – après vérification des autres variables – utilisent ce moyen un peu moins que les hommes.

Utilisation de l'internet en 2018 – résultats d'une régression logistique

Personnes de 65 et plus vivant à la maison en Suisse alémanique (N : 1006).

Utilisation de l'internet : 1 : oui ; 0 : non.

Variabiles dépendantes	Wald	df.	Pertinence
Tranche d'âge (65–69, 70–74, 75–79, 80+)	149.3	4	.000
Niveau de formation (bas, moyen, haut)	79.9	2	.000
Restrictions fonctionnelles (aucune, légères, fortes)	13.9	2	.001
Sexe (masculin, féminin)	9.7	1	.002
Situation financière (bonne, difficile)	1.3	1	.261

Logarithme du rapport de vraisemblance : 1286, R² de Nagelkerke : 0.32.

Objets de fréquents débats et souvent vantés, les systèmes d'appel d'urgence, en revanche, n'ont pas eu jusqu'ici un large succès, du moins chez les personnes âgées et très âgées vivant à la maison. Les répondants de 80 ans et plus n'ont été que 11 % à indiquer qu'ils disposaient d'un système d'appel d'urgence. À noter cependant qu'un certain nombre de personnes âgées utilisent leur téléphone mobile comme un moyen d'appel d'urgence en cas de nécessité (ce qui, toutefois, ne fonctionne pas en cas de chute et de perte de connaissance ou lorsque le téléphone mobile est hors de portée). Une analyse détaillée (régression logistique) montre que le fait de vivre seul et d'être atteint de restrictions fonctionnelles notables dans leur vie quotidienne sont des facteurs qui, outre l'âge avancé, incitent les répondants vivant à la maison à recourir à un système d'appel d'urgence. Bien souvent, la personne n'envisage d'installer et d'utiliser à domicile un système spécifique que lorsqu'elle est très avancée en âge et que se font jour des problèmes fonctionnels restreignant l'activité quotidienne. Le système d'appel d'urgence est souvent défini comme un moyen auxiliaire dont on a besoin seulement lorsqu'on est « vraiment âgé ». Raison pour laquelle les moyens techniques destinés à pallier les « problèmes de l'âge » se heurtent à des réticences de la part des personnes âgées qui ne se sentent pas encore « vieilles ».

7 Souhaits et perspectives en matière de logement

Dans le cadre des enquêtes Age sur le logement, les souhaits des personnes âgées et leurs perspectives, en matière de logement, ont également été étudiés autant que le permet une enquête standardisée. Dans un premier temps, nous avons examiné quels sont les critères de logement prépondérants ou non du point de vue des femmes et des hommes âgés. Dans un deuxième temps, les personnes ont été interrogées sur leurs perspectives en matière de logement et sur leur appréciation des différentes formes de logement quant à savoir lesquelles elles jugent souhaitables, concevables ou inconcevables.

7.1 Besoins et souhaits en matière de logement

Les besoins et les souhaits en matière de logement diffèrent en fonction des étapes de la vie. Après avoir quitté le domicile parental – que ce soit pour vivre seul ou en couple – les jeunes n’expriment pas les mêmes besoins qu’au moment de fonder une famille. Dès leur entrée dans l’âge adulte et dans le monde du travail, les jeunes ont de nouvelles attentes quant à leur vie et de nouvelles conceptions en matière de logement. Les souhaits en matière de logement sont également influencés par l’environnement social. Même plus tard, dans la vie, d’autres besoins en matière de logement passent au premier plan en fonction de l’état de santé de la personne, de sa situation financière et de son environnement social. Les appréciations des personnes âgées, en matière de logement, sont en outre influencées par leur vécu. Une personne qui a habité longtemps dans une vieille maison traditionnelle au mobilier ancien ne sera guère enthousiasmée par un logement très moderne. Quant à une personne habituée à un logement moderne avec cuisine et salle de bain spacieuses, elle ne s’acclimatera qu’avec difficulté à un vieil appartement de petite taille.

D’un point de vue analytique, les aspects pertinents du logement sont à distinguer entre les besoins fondamentaux en la matière (tels que bon marché, confortable, calme) et les besoins de commodités (tels que spacieux, sans obstacle, proche des commerces). En matière de logement, il existe en outre des besoins sociaux (p.ex. un environnement animé, proximité de membres de la famille, cohabitation avec d’autres personnes). Par conséquent, l’analyse a porté, d’une part, sur les critères classiques en matière de logement tels que le confort, le calme et le caractère avantageux du point de vue économique. D’autre part, des aspects tels que la stimulation («quelque chose doit se passer autour du logement») et le rattachement social du logement (proximité des proches, proximité des commerces) ont été pris en compte. Les aspects sociaux (cohabitation avec d’autres personnes, espace pour les invités) ont également été examinés, de même que l’importance accordée

à la possibilité de se déplacer dans le logement au moyen d'un fauteuil roulant ou d'y habiter avec des animaux domestiques (étant donné que les relations homme-animal peuvent représenter un élément essentiel de la qualité de vie d'une personne âgée).

Cependant, les besoins et les aspirations des personnes, en matière de logement, ne sont pas faciles à saisir dans le cadre d'enquêtes standardisées, car les gens ne sont pas toujours au clair quant à leurs souhaits. Dans le cadre des enquêtes AGE sur le logement, une procédure de questionnement en deux étapes a donc été jugée opportune :

Dans un premier temps, les personnes interrogées ont été invitées à évaluer, pour elles personnellement, dix aspects différents du logement comme étant très importants, importants ou de moindre importance. Dans un deuxième temps, les dix aspects du logement énumérés devaient être classés par les répondants en fonction de leur valeur subjective. Cette approche en deux étapes a permis d'éviter que tous les aspects résidentiels ne soient classés comme importants, la première étape ayant permis de faciliter le classement et d'éviter de surcharger les répondants.

Le tableau ci-après montre, d'une part, combien de répondants âgés de 65 ans et plus vivant à leur domicile ont qualifié les aspects résidentiels mentionnés de « très importants » et, d'autre part, combien de fois cet aspect résidentiel a été classé en première et deuxième position.

Échelle de valeur des aspects résidentiels les plus importants en Suisse alémanique, 2003 et 2018

R: Pourcentage des répondants qui ont jugé cet aspect résidentiel « très important ».

B: Part des répondants qui ont classé cet aspect résidentiel en 1^{re} ou 2^e position par ordre d'importance.

Personnes de 65 ans et plus vivant à leur domicile.

	A		B	
	2003	2018	2003	2018
N	807	1014	807	1014
Le logement doit être: confortable	72 %	70 %	64 %	75 %*
Proche des commerces	52 %	49 %	26 %	21 %
Calme	46 %	48 %	32 %	40 %*
Économique	54 %	44 %*	38 %	30 %*
Adapté aux fauteuils roulants	19 %	30 %*	7 %	10 %
Suffisamment spacieux, p. ex. pour accueillir des invités	19 %	24 %	8 %	9 %
Autorisé aux animaux domestiques	19 %	23 %	7 %	9 %
À proximité de membres de la famille	21 %	17 %	11 %	10 %
Situé dans un environnement animé	10 %	14 %	3 %	4 %
Partagé avec d'autres personnes	8 %	12 %	3 %	6 %

* Différences entre 2003 et 2018 significatives à partir de 1 % (test T à deux échantillons).

Un premier aperçu des réponses révèle également en 2018 des vues plutôt traditionnelles: il s'agit d'abord et avant tout de « confort » et cet aspect résidentiel est privilégié par une importante majorité des personnes âgées interrogées. Le critère du « confort » n'a pratiquement rien perdu de son importance au cours des dix dernières années, bien au contraire. La proportion de personnes âgées qui placent cet aspect du logement au premier et au second rang a même augmenté. Le « confort du logement » peut, d'une part, refléter un rapport à la vie plutôt passif, comme en témoigne également le concept de « vieillesse confortable ». D'autre part, ce critère résidentiel se rapporte à une bonne adéquation sociale et émotionnelle entre le logement et les résidents. Comme le logement est souvent le point central de la vie après le travail, une bonne adéquation émotionnelle entre la personne et le logement est particulièrement décisive pour la qualité de la vie dans la vieillesse. Un logement confortable – et donc aussi accueillant – peut jouer un rôle important, surtout dans une société considérée comme agitée.

L'importance d'un logement calme est aussi très souvent soulignée. Pas moins de 40% des personnes pondèrent cet aspect en première ou deuxième position. Un logement calme – dans un monde agité – entre souvent dans la définition de la qualité de vie du point de vue des personnes retraitées. En troisième position – et même en première pour certains répondants à faible revenu – est mentionné l'aspect économique. Certains répondants accordent également une grande importance à un emplacement centré, à proximité des commerces. L'aspiration à un logement centré mais situé dans un environnement calme est donc courante.

Pour la majorité des personnes âgées interrogées, les aspects sociaux de la vie (espace pour accueillir des hôtes, proximité de membres de la famille etc.) sont moins prépondérants. Ils sont souvent considérés comme importants, mais rarement comme très importants, et ne constituent pratiquement jamais une priorité première. L'accessibilité du logement aux fauteuils roulants ainsi que le caractère animé de l'environnement résidentiel (« Il devrait se passer quelque chose autour du logement, il devrait y avoir de l'animation ») ne sont que très rarement classés en tant qu'aspects prioritaires du logement. Il en est de même pour le souhait de cohabiter avec d'autres personnes, qui n'est une priorité que pour une petite minorité. Ceci tient au fait que le logement, surtout du point de vue des personnes âgées, est considéré comme un pilier essentiel de la vie privée et de l'autonomie tandis que les activités sociales se déroulent souvent en dehors du domicile.

Il est intéressant, du point de vue sociopolitique, de constater que l'animation qui peut caractériser l'environnement résidentiel des personnes âgées ainsi que les stimuli qu'elles peuvent en retirer sont des questions qui, dans le domaine du logement concernant les personnes âgées, n'ont guère été abordées dans le débat public. Ce sont les thèmes « Vieillesse et tranquillité » – et non pas « Vieillesse et vie » – qui ont jusqu'ici prédominé étant donné que les personnes retraitées actives aspirent souvent à un logement et un environnement résidentiel empreints de tranquillité. Le paradoxe tient au fait que les jeunes, comme les personnes âgées,

voudraient beaucoup de stimulation et d'animation, mais pas nécessairement dans leur environnement résidentiel immédiat.

Une comparaison temporelle entre 2003 et 2018 ne révèle aucun changement fondamental dans l'évaluation et la pondération des aspects du logement cités, même s'il y a des différences significatives dans les réponses. Par exemple, un logement accessible sans obstacle est, en 2018 plus souvent qu'en 2003, considéré comme très important (mais pas davantage comme une priorité). Inversement, le caractère économique, en 2018, est jugé très important ou prioritaire par moins de répondants qu'en 2003, peut-être parce que la proportion de retraités aisés a augmenté. Selon les données de l'European Social Survey sur la Suisse, la part des 65 ans et plus décrivant leur situation comme confortable est passée de 41 % à 55 % entre 2002 et 2016.

Dans l'ensemble, les aspirations des personnes âgées en matière de logement s'avèrent être plutôt stables, tout au moins au cours des 15 dernières années.

Une évaluation par calculs d'analyse factorielle (incluant les quatre enquêtes) révèle trois dimensions principales en termes d'importance accordée aux différents aspects du logement :

- a) une dimension sociale (espace pour les hôtes, cohabitation avec d'autres personnes), cette première dimension permettant une distinction entre la minorité des répondants qui met l'accent sur l'aspect social et la part majoritaire considérant que le logement est avant tout un lieu d'intimité.
- b) une dimension socio-économique en rapport avec l'âge (bon marché, proximité des commerces, accessibilité en fauteuil roulant). Cette deuxième dimension distingue les répondants qui pondèrent fortement les aspects socio-économiques du logement (bon marché, bonne connexion infrastructurelle), y compris l'accessibilité en fauteuil roulant, de ceux pour qui le logement peut aussi inclure des éléments de luxe.
- c) une dimension qualitative (confortable, calme). À cet égard, il s'agit avant tout de faire la distinction entre une orientation résidentielle traditionnelle et émotionnelle (calme, confortable) et une forme de logement davantage axée sur l'activité.

Importance des différents aspects du logement pour les personnes de 65 ans et plus vivant à leur domicile (2003–2018)

Facteur	Matrice des composantes après rotation		
	I	II	III
Valeur propre	1.55	1.47	1.30
Variance expliquée	15.5 %	14.7 %	12.9 %
A : le logement doit être : confortable	.18	.00	.77
B : calme	-.10	.11	.78
C : économique	-.05	.55	.16

Facteur	Matrice des composantes après rotation		
	I	II	III
D : proche des commerces	-.03	.71	.09
E : à proximité de membres de la famille	.40	.44	.12
F : accessible en fauteuil roulant	.09	.61	-.19
G : spacieux, p. ex. pour accueillir des hôtes	.60	.01	-.03
H : autorisé aux animaux domestiques	.57	-.08	.07
I : situé dans un environnement animé	.48	.29	-.04
J : partagé avec d'autres personnes	.65	.00	-.03

Méthode d'extraction : analyse en composantes principales, méthode de rotation : Varimax avec normalisation Kaiser. N : 3412 personnes de 65 ans et plus vivant à leur domicile, en Suisse alémanique.

Toutefois, il convient de noter que ces trois dimensions principales ne sont pas particulièrement sélectives et que d'autres méthodes de rotation factorielle conduisent à des structures factorielles légèrement différentes.

La question de savoir quels groupes de personnes expriment des souhaits spécifiques en matière de logement est plus intéressante que la distribution générale des réponses : Dans quelle mesure les priorités évoluent-elles avec l'âge ou avec les restrictions fonctionnelles perçues en matière de santé ? Dans quelle mesure existe-t-il des différences selon le sexe, le mode de vie, le régime de propriété, la situation des revenus et le niveau de formation ?

7.1.1 Facteurs sociaux dans l'évaluation des différents aspects du logement

La section suivante examine et analyse les caractéristiques sociales qui contribuent aux différents souhaits des personnes âgées en matière de logement.

Dans un premier temps, les scores qui ont résulté de l'analyse factorielle présentée précédemment sont confrontés à certaines caractéristiques des personnes de 65 ans et plus vivant à leur domicile et interrogées entre 2003 et 2018 (par analyse de variance). Il en résulte, en substance, le schéma de causalité suivant :

Les dimensions sociales du logement (facteur I) sont associées à la taille de la commune, à l'âge et au régime de propriété, tandis que les aspects socio-économiques du logement liés à l'âge (facteur II) diffèrent selon le sexe et le régime de propriété. De plus, il existe également un rapport de causalité avec la santé fonctionnelle. Le troisième facteur (aspects émotionnels et traditionnels du logement) fluctue selon la taille de la commune et la situation financière.

Analyse de la variance des scores factoriels

Y compris personnes de 65 ans et plus vivant à leur domicile (ensemble des [4] vagues d'enquête ; N : 3360).

	Facteur I	Facteur II	Facteur III
Taille de la commune (quatre niveaux)	*	-	*
Tranche d'âge	*	-	-
Sexe (masculin/féminin)	-	*	-
Santé fonctionnelle	-	**	-
Situation financière (bonne vs défavorable)	-	-	**
Vivant seul (oui, non)	-	-	-
Niveau de formation (trois niveaux)	-	*	-
Régime de propriété (oui, non)	**	*	-
R² (corrige)	.03	.03	.01

* Effet significatif à partir de 1 % (test F).

** Effet le plus prononcé (compte tenu de la valeur F).

Ce que ces relations signifient plus précisément en termes concrets sera examiné plus en détail ci-dessous, en référence à la première et à la plus récente vague d'enquête :

- a) **Facteur I**: Aspects sociaux du logement (cohabiter avec d'autres personnes, suffisamment spacieux pour accueillir des hôtes): les propriétaires de logement pondèrent un logement spacieux – avec espace suffisant pour accueillir des hôtes – un peu plus plus souvent que les locataires. En 2018, 27 % des propriétaires de logement considèrent cet aspect résidentiel comme très important, contre 21 % des locataires interrogés (dont 34 % le jugent moins important, contre 21 % des propriétaires de logement). Précédemment (2003 et 2008), la cohabitation avec d'autres personnes était considérée comme légèrement plus importante dans les grandes communes que dans les petites communes. Ces écarts se sont toutefois réduits en 2013 et 2018. En 2003, les « jeunes retraités » ont pondéré davantage que les plus âgés un logement spacieux permettant d'accueillir des hôtes. En 2018, cette différence n'est plus statistiquement significative. Par contre, l'intérêt pour la cohabitation a légèrement augmenté chez les « jeunes retraités », mais pas chez les plus âgés.

Évaluation des dimensions sociales du logement selon la tranche d'âge (comparaison 2003–2018)

% de mentions « très important ».

Âge	65–69	70–74	75–79	80+
Logement spacieux, y c. espace pour les hôtes				
2003	24 %	21 %	18 %	12 %*
2018	29 %	21 %	26 %	20 %
Cohabitation avec d'autres personnes				
2003	8 %	10 %	8 %	6 %
2018	18 %	12 %	9 %	9 %*

* Différences entre tranches d'âge significatives à partir de 1 % (test du khi carré).

b) Facteur II (aspects résidentiels socio-économiques en rapport avec l'âge):

En 2003, les différences selon le sexe étaient statistiquement importantes dans l'évaluation de la proximité des commerces : 58 % des femmes et seulement 45 % des hommes estimaient que la proximité des commerces était très importante. Depuis lors, la différence a pratiquement disparu (en 2018, la proximité des commerces est très importante : femmes 51 %, hommes 47 %). En ce qui concerne la pondération du caractère économique d'un logement, le régime de propriété et le niveau de formation sont les aspects les plus pertinents. Les répondants qui sont locataires ou dont le niveau de formation est bas donnent davantage de poids à cet aspect que les propriétaires et les répondants dont le niveau de formation est plus élevé (principalement parce que les couches sociales inférieures sont plus dépendantes des logements bon marché en raison de rentes plus faibles et d'actifs plus modestes).

Pondération du caractère économique d'un logement selon le régime de propriété et le niveau de formation

Personnes de 65 ans et plus vivant à leur domicile.

% de mentions « très important ».

	Régime de propriété		Niveau de formation		
	Propriété	Location	Bas	Moyen	Élevé
2003	45 %	60 %*	65 %	49 %	37 %*
2018	34 %	54 %*	56 %	47 %	27 %*

* Différences significatives entre les groupes à partir de 1 % (test du khi carré).

La pondération d'un logement adapté aux personnes handicapées, notamment du point de vue de son accessibilité en fauteuil roulant n'est – bien entendu – pas

liée à l'âge effectif mais à la santé fonctionnelle, ainsi que l'ont confirmé les quatre enquêtes. La comparaison entre 2003 et 2018 illustre bien cette interdépendance. Toutefois, il devient également évident qu'en 2018, un logement sans obstacle est davantage pondéré qu'il y a 15 ans pour les personnes en bonne santé qui ne souffrent pas (encore) de handicaps liés à la vieillesse.

Pondération de l'accessibilité du logement aux fauteuils roulants, selon la santé fonctionnelle (2003 et 2018)

Logement accessible en fauteuil roulant : % de mentions « très important ».

	Santé fonctionnelle : restrictions fonctionnelles dans la vie quotidienne		
	Aucune	Légères	Considérables/lourdes
2003	16 %	21 %	30 %*
2018	29 %	30 %	44 %*

* Différences significatives entre les groupes à partir de 1 % (test du khi carré).

- c) **Facteur III (dimensions qualitatives traditionnelles du logement, c'est-à-dire confort et calme)**: Un logement confortable et calme a tendance à être bien coté par les répondants en bonne situation financière. Toutefois, les différences à cet égard ne sont statistiquement significatives que si les quatre vagues d'enquêtes sont analysées ensemble. Le confort est aussi légèrement mieux coté dans les villes que dans les communautés rurales, ceci reflétant peut-être le besoin de contrebalancer l'agitation urbaine. De même, un logement calme dans les villes est légèrement plus pondéré que dans les zones rurales. Mais là encore, les différences ne sont statistiquement significatives que si les quatre vagues d'enquêtes sont analysées ensemble. Cela indique que les différences entre les zones urbaines et rurales sont plutôt faibles.

Dans l'ensemble, on constate certaines différences dans les souhaits et les besoins des personnes âgées, en matière de logement, en fonction de leur situation sociale, financière ou de santé. D'autre part, certains aspects résidentiels – comme le confort – sont plus ou moins bien cotés par presque toutes les personnes âgées. Généralement, une bonne connexion infrastructurelle (proximité des commerces) est également très appréciée, alors que d'autres aspects du logement – par exemple un cadre de vie stimulant et la cohabitation avec d'autres personnes – ont actuellement une cote relativement faible pour la grande majorité des personnes âgées.

Le classement des dix aspects du logement mentionnés confirme également cette affirmation: quel que soit le niveau de formation, les quatre aspects centraux en matière de logement sont le confort, le calme, le fait d'être financièrement abordable et une situation géographique centrale. Les différences sociales ne sont évidentes que dans le placement de la question des coûts du logement au deuxième

rang dans l'échelle de valeur des répondants dont le niveau de formation est bas, tandis que cet aspect occupe la quatrième place dans celle des répondants dont le niveau de formation est élevé (lesquels, par ailleurs, bénéficient souvent de rentes plus élevées).

Classement : les quatre aspects résidentiels les plus importants pour les personnes âgées de 65 ans et plus, selon le niveau de formation (2018)

	Niveau de formation		
	Bas	Moyen	Élevé
1 ^{er} rang	Confortable (2.3)	Confortable (2.4)	Confortable (2.6)
2 ^e rang	Bon marché (3.3)	Calme (3.6)	Calme (3.5)
3 ^e rang	Calme (3.7)	Bon marché (4.0)	Centré (4.1)
4 ^e rang	Centré* (4.1)	Centré* (4.3)	Bon marché (5.1)

* Proche des commerces.

() : Classement moyen dans le contexte des 10 aspects résidentiels.

Les conceptions en matière de logement qui sont celles de la génération actuelle de personnes âgées s'avèrent dans l'ensemble relativement traditionnelles. Elles sont assez conformes aux clichés classiques sur l'âge de la retraite (retraite = repos). Pourtant, passé l'âge de la retraite, les générations actuelles de personnes âgées mènent une vie plus active que les générations précédentes. Ainsi, la part des personnes de 65 à 74 ans qui, par exemple, rencontrent régulièrement des amis ou vont au restaurant, a augmenté entre 1999 et 2016, comme le montrent les données ci-après :

Manger au restaurant et rencontrer des amis – Comparaison entre 1999 et 2016

Pourcentage de personnes s'adonnant au moins une fois par semaine à l'activité mentionnée.

Tranche d'âge	55-64 ans	65-74 ans
Bar, pub, restaurant		
1999	36 %	40 %
2016	49 %	54 %
Rencontre d'amis		
1999	52 %	51 %
2016	57 %	62 %

Source des données : Panel suisse des ménages (valeurs pondérées, analyses propres).

1999 : N : 55-64 ans : 1211, 65-74 ans : 827, 2016 : N : 55-64 ans : 1282, 65-74 ans : 1250.

En même temps, il y a aussi de nombreuses personnes âgées encore actives qui continuent de définir leur logement privé comme un espace essentiel où elles peuvent se retirer et se détendre. Le logement privé est le lieu où l'on peut se reposer, à l'abri de l'agitation de la vie publique, et où la primauté est donnée à des valeurs telles que l'intimité, le confort et le calme. Au cours des quinze dernières années, ces valeurs n'ont guère perdu de leur importance. Il est même possible que la tendance à une vieillesse active amène à souligner encore davantage les valeurs traditionnellement associées à l'habitat. Dans la phase post-professionnelle de la vie, le logement est et reste un espace de retraite essentiel, de caractère privé, tandis que la part active de l'existence se déroule principalement à l'extérieur de cet espace privé (par ex. sous la forme de voyages en automobile, de rencontres au restaurant ou dans des centres communautaires).

7.2 Changement de domicile réalisé, projeté ou envisageable

Dans les années de vieillesse, un changement de domicile peut être provoqué par différents facteurs. Les restrictions fonctionnelles consécutives à un mauvais état de santé n'en sont qu'un parmi bien d'autres. La proximité des enfants ou de services adaptés aux personnes âgées peuvent également jouer un rôle, de même que le désir de vivre dans un autre pays. Depuis l'enquête de 2008, quelques questions ont été posées aux personnes interrogées au sujet des changements de domicile qu'elles envisageaient, projetaient ou avaient déjà réalisés. Le tableau ci-après contient la grille de répartition des réponses à ces questions.

Motifs de changement de domicile envisagé, projeté ou déjà réalisé

Au sujet du changement de domicile : dans quelle mesure les changements indiqués sont-ils projetés, envisagés, souhaités ou déjà réalisés ?

Personnes de 65 ans et plus vivant à la maison.

	Réalisé	Projeté	Envisagé	Non souhaité	S. av.
À proximité des enfants**					
2008	30 %	8 %	34 %	14 %	14 %
2013	37 %	4 %	26 %	18 %	15 %
2018	49 %	2 %	18 %	21 %	10 %
Dans un logement neuf					
2008	8 %	2 %	27 %	43 %	21 %
2013	12 %	2 %	29 %	49 %*	8 %
2018	20 %	2 %	24 %	48 %	6 %

	Réalisé	Projeté	Envisagé	Non souhaité	S. av.
À proximité de services adaptés aux personnes âgées					
2008	10 %	8 %	49 %	16 %	17 %
2013	9 %	4 %	52 %	24 %*	11 %
2018	17 %	4 %	45 %	27 %	7 %
À l'étranger					
2008	–	1 %	5 %	72 %	22 %
2013	–	2 %	7 %	83 %*	8 %
2018	–	1 %	10 %	77 %	12 %

* Différences entre les vagues d'enquête significatives à partir de 1 % (test du khi carré).

** Seulement les personnes avec enfants (2008 : N : 63, 2013 : N : 664 ; 2018 : N : 805).

Face aux questions ayant trait à un changement de domicile, on peut constater qu'un certain nombre de personnes interrogées sont indécises, ce qui contribue au pourcentage relativement élevé des « sans avis (s. av.) ». Toutefois, la part de celles qui ne donnent pas de réponse ou qui n'ont pas d'avis est plus faible dans les enquêtes récentes que dans celle de 2008. Cela pourrait suggérer que les questions relatives au changement de domicile après la fin de la vie active sont davantage thématiques que par le passé.

Changement de domicile pour se rapprocher de ses enfants : les femmes et les hommes ayant des enfants sont très nombreux à déclarer avoir déjà réalisé ce projet. Toutefois, il est difficile, dans chaque cas particulier, de déterminer si cela tient au fait que les enfants se sont installés ou sont restés dans le voisinage de leurs parents ou si, à l'inverse, ce sont les parents qui, à un âge avancé, se sont installés dans un logement proche de leurs enfants (et petits-enfants). Sur la période 2008–2018, la part des personnes qui projettent un tel déménagement ou envisagent la possibilité a diminué. Par contre, celle des répondants qui jugent indésirable la proximité avec leurs enfants a légèrement augmenté. Le fait d'habiter à proximité de ses enfants, qu'il s'agisse d'un vœu ou d'une réalité, est étroitement associé à la qualité de la relation que l'on entretient avec eux et la majorité des répondants – relativement peu nombreux – qui ne font pas état de contacts étroits avec leur descendance rejettent l'idée d'un domicile qui les rapprocherait de leurs enfants. Les répondants dont la situation financière est difficile souhaitent un peu plus souvent un rapprochement géographique avec leurs enfants que ceux dont la situation économique est favorable (à noter qu'en cas de difficultés financières, un rapprochement facilite l'aide et le soutien mutuels).

Résidence dans un immeuble neuf et à proximité de services adaptés aux personnes âgées : Sur la période 2008–2018, la part des répondants ayant changé de domicile pour résider dans un immeuble neuf a augmenté (de 8 % à 20 %). En même temps, de nombreux répondants (48 % en 2018) rejettent l'idée de déménager dans un logement neuf (ce qui tient à des motifs très divers tels que le poids des habitudes prises dans le logement actuel, une préférence pour les anciennes

constructions, la crainte de devoir assumer des coûts élevés dans un immeuble neuf etc.). Les projets et les vœux de déménagement dans un logement neuf se manifestent essentiellement lorsque le logement actuel est jugé trop grand ou inadapté aux personnes souffrant de handicap. À l'inverse, les répondants qui habitent dans un logement adapté aux personnes souffrant de handicap indiquent souvent qu'ils vivent déjà dans un logement neuf.

Déménager dans un logement proche de services adaptés aux personnes âgées est une option qui est très fréquemment envisagée voire souhaitée. Cette option est un peu plus souvent planifiée concrètement en cas de problème de santé et d'aggravation des restrictions fonctionnelles.

Habiter à l'étranger: L'option consistant à établir domicile hors de la Suisse n'est souhaitée que par une minorité. Les personnes retraitées ayant bénéficié d'une bonne formation scolaire et professionnelle et dont la situation financière est favorable sont un peu plus nombreuses que les autres à estimer cette option envisageable. Comme on peut s'y attendre, l'idée de changer de domicile pour résider hors du territoire de la Suisse est avant tout une option envisagée par des répondants qui ont été des immigrants. En 2018, un tel changement de domicile est une option planifiée ou envisageable pour 28 % des bénéficiaires d'une rente vieillesse qui ne sont pas natifs de la Suisse, mais pour 8 % seulement des répondants indigènes.

7.3 Formes de logement perçues comme des perspectives envisageables ou non par les personnes âgées

Une série de nouvelles formes de logement s'étant développées durant ces dernières décennies, les personnes âgées, même celles ayant besoin de soins et dépendantes, disposent maintenant d'un éventail d'options plus large, qui ne se réduit plus à la classique antithèse «à la maison ou en institution». Dans le cadre de l'enquête Age sur le logement, il a été demandé aux répondants de formuler leur appréciation personnelle concernant les différentes formes de logement possibles, ce qui renseigne sur leurs préférences (options jugées positives ou négatives). Toutefois, les données d'un tel sondage ne fournissent pas d'informations quant aux projets concrets et ne permettent pas de chiffrer les besoins. En effet, la réalisation des préférences exprimées dépend de certains facteurs de situation, par exemple du fait qu'il existe ou non dans la région des alternatives offrant des possibilités d'option, ou encore que les personnes âgées disposent ou non des moyens financiers leur permettant de s'offrir un logement sous la forme qu'elles privilégient.

Au fil des enquêtes, il s'est par ailleurs avéré de plus en plus nettement que les termes utilisés pour désigner les diverses formes de logement pour personnes âgées n'étaient pas univoques. Des interviews qualitatives l'ont confirmé (cf. Jann 2012, 2015), raison pour laquelle, à partir de 2013, les questions ont parfois été formulées de façon plus nuancée et plus large. C'était d'ailleurs devenu une nécessité étant donné que, ces dernières années, de nouveaux concepts (par ex. l'ha-

bitat intergénérationnel ou la résidence médicalisée) ont vu le jour, faisant l'objet d'une attention accrue, ou que de nouvelles différenciations sociales sont apparues (par ex. entre collectifs résidentiels pour personnes âgées et formes d'habitat communautaire).

On examinera, dans les sous-chapitres suivants, comment les femmes et les hommes âgés jugent les différentes formes de logement appropriées à leur âge. Les personnes vivant à la maison ont été interrogées sur les possibilités de logement qu'elles pourraient envisager pour elles-mêmes. Une catégorie de réponse («seulement s'il le faut») intermédiaire entre oui et non a été définie à cet effet. Cela correspond à la réalité, car le «choix» de certaines options – telles que l'entrée dans un EMS – est souvent dicté par les circonstances. Vu les changements parfois fatidiques qui affectent la santé physique dans les années de vieillesse, les stratégies de survie se résument, pour les personnes âgées, à deux options fondamentalement différentes:

Elles peuvent anticiper leurs besoins futurs en matière de logement et prendre activement des dispositions qui leur permettront, en cas de restrictions fonctionnelles liées à leur état de santé, de choisir la formule leur paraissant la meilleure. Toutefois, cela présuppose non seulement une attitude active face à la vie, mais également des ressources suffisantes sur le plan économique (car seules peuvent choisir librement leur type de logement les personnes qui disposent de moyens financiers suffisants). À cette première forme de stratégie de survie, il existe une alternative, principalement pratiquée par des personnes ne disposant que de maigres ressources, qui consiste à s'abstenir de tout volontarisme et à s'adapter aux circonstances – par ex. en entrant dans un EMS – au moment où un changement de domicile s'avérerait inéluctable. La planification par anticipation ou l'adaptation ultérieure sont des stratégies individuelles différentes pour gérer les risques et les restrictions fonctionnelles auxquels l'**âge expose inévitablement**.

Ci-après, on trouvera d'abord présentées et commentées les opinions des répondants de Suisse alémanique concernant différentes formes de logement privé (chap. 7.3.1). Puis seront analysées les opinions relatives aux différentes options de logement médicalisé (chap. 7.3.2). Dans la mesure du possible, on examinera, sur la période 2003–2018, dans quelle mesure les opinions se sont modifiées à cet égard.

7.3.1 Opinions quant aux formes de logement privé

En ce qui concerne la taille du logement, les souhaits vont dans le sens d'un logement plus petit plutôt que l'inverse. Sur la période 2003–2018, on ne constate à ce sujet aucun changement substantiel d'opinion (hormis le fait que l'option pour un logement plus petit a été un peu plus fréquemment rejetée en 2018 qu'en 2003).

Formes de logement privé : possibilités de logement envisageables à l'avenir en Suisse alémanique

Question : « Quelles sont les possibilités de logement que vous pourriez envisager à l'avenir ? »

Pourriez-vous habiter dans... ? »

Répondants de 65 ans et plus vivant à la maison.

	Oui	S'il le faut	Non	Aucune rép./ne sait pas
Un logement plus petit ?				
2003	29 %	34 %	36 %	1 %
2018	28 %	26 %	46 %	0 %
Un logement plus grand ?				
2003	6 %	7 %	87 %	0 %
2018	10 %	7 %	83 %	0 %
Une chambre privée/partie de logement ? (2013 sous-location, 2018 : chez qqn, sous-location)				
2003	6 %	16 %	76 %	2 %
2018	5 %	12 %	80 %	3 %
Une collocation pour aînés ? (2018 : logement avec d'autres personnes)				
2003	10 %	23 %	64 %	3 %
2018	11 %	17 %	70 %	2 %
Une communauté domestique ? (2018 : immeuble dont les résidents ont la responsabilité)				
2003	23 %	40 %	34 %	3 %
2018	25 %	19 %	52 %	5 %
Un logement spécial pour les aînés ? (2018 : précision : logement avec personne de contact)				
2003	26 %	41 %	27 %	3 %
2018	32 %	42 %	24 %	2 %
Une maison où ne résident que des personnes âgées ?				
2003	24 %	27 %	48 %	1 %
2018	13 %	28 %	57 %	1 %
Une résidence multigénérationnelle ?				
2003	63 %	14 %	22 %	1 %
2018	54 %	19 %	25 %	2 %

L'option d'emménager dans un logement plus petit est le plus souvent le fait de propriétaires et de répondants ayant une formation du degré tertiaire, ce qui atteste d'un fait évident, à savoir que les répondants faisant partie de ces catégories, lorsqu'ils sont devenus âgés, disposent souvent d'un espace habitable de grande, voire trop grande dimension (cf. chapitre 2.2). Ce qui amène à porter une appréciation négative sur un logement particulièrement spacieux est essentiellement l'apparition de restrictions fonctionnelles. À l'inverse, bien des répondants qui jugent trop petit leur logement actuel se déclarent favorables à l'option d'emménager dans un logement plus grand, mais la réalisation de leur vœu bute souvent sur le problème

du coût. Quant à l'option inverse, consistant à déménager pour s'installer dans un logement plus petit, elle aussi s'achoppe souvent à des limites financières – notamment pour les locataires de longue date – étant donné que le loyer d'un nouveau logement, même s'il est plus petit, est plus élevé que celui du logement locatif dans lequel on a résidé pendant de nombreuses années. Ce problème est particulièrement sensible lorsqu'il s'agit de quitter de petits logements pour aller habiter dans des immeubles accessibles sans obstacles ou adaptés aux besoins des personnes âgées, nouvellement construits dans une situation centrale.

Le fait de prendre un logement en sous-location ou d'abandonner un ménage indépendant est majoritairement jugé négatif. Aucune différence notable n'est apparue à cet égard entre 2003 et 2018.

Les formes communautaires de logement, sources d'abondants débats dans les médias, n'entrent en ligne de compte que pour une minorité de la population âgée. Sur la période 2003–2018, la part des répondants exprimant une appréciation positive sur les logements pour personnes âgées partagés dans le sens d'une colocation n'a guère augmenté. En 2018, ils n'étaient que 11 % à émettre un jugement positif sur cette forme d'habitat, tandis que 70 % la désapprouvaient clairement. Les formes communautaires de logement (logements autogérés mais comprenant des espaces de vie privés) sont plus généralement acceptées. Plus les personnes sont âgées, moins elles approuvent les formes communautaires de logement, ce qui, plutôt qu'un effet de l'âge, pourrait refléter le fait que les plus jeunes générations de retraités sont davantage familiarisées avec ces formes de logement. On constate en outre que, dans les volées nées au cours des années du « baby-boom », les personnes ayant un certain niveau de formation manifestent un peu plus d'intérêt que les autres pour de telles formes d'habitat alternatif.

Appréciation personnelle positive quant à la colocation et à la communauté domestique en Suisse alémanique en 2018

Personnes de 65 ans et plus vivant à leur domicile.

Âge	% de oui, c'est envisageable en ce qui me concerne		
	Colocation	Communauté domestique	N
65–74 ans	15 %	31 %	571
75–84 ans	6 %*	21 %*	339
85+ ans	9 %	18 %	104

Colocation : un logement, dans lequel cohabitent d'autres personnes.

Communauté domestique : un immeuble dont les résidents sont co-responsables.

* Différences selon l'âge significatives à partir de 1 % (test du khi carré).

Un logement spécifiquement adapté aux personnes âgées, avec une personne de contact assurant des prestations d'assistance, a obtenu en 2018 l'avis favorable d'un

peu moins d'un tiers des répondants (soit d'à peine un peu plus qu'en 2003). Un bon quart des personnes interrogées ont rejeté cette option et 40% ont déclaré qu'elles la considéraient comme un pis-aller (« s'il le faut »). Plus elle est âgée, mieux la personne accepte l'idée du logement pour personnes âgées. Il s'avère néanmoins, en 2018 comme lors des enquêtes précédentes, que le facteur déterminant qui accroît significativement l'intérêt d'un logement pour personne âgée n'est pas tellement l'âge en lui-même que, plutôt, la prise de conscience des premières restrictions fonctionnelles dans la vie quotidienne. À cet égard, même de légères restrictions fonctionnelles favorisent déjà l'acquiescement à l'idée d'un logement pour personne âgée.

Attitude à l'égard du logement spécifiquement adapté aux personnes âgées, selon la santé fonctionnelle, en Suisse alémanique, 2018

Personnes de 65 ans et plus vivant à leur domicile : habiter dans un logement où se trouve une personne de contact à laquelle s'adresser en cas de nécessité (logement pour personnes âgées).

Santé fonctionnelle (N : 1000)	% de réponses positives
Pas de restrictions fonctionnelles	29 %
Légères restrictions fonctionnelles	40 %*
Restrictions fonctionnelles graves ou très graves	47 %

* Différences selon la santé fonctionnelle significatives à partir de 1 % (test du khi carré).

Interrogés quant à leur préférence entre un habitat basé sur le mélange des générations et un habitat où les générations sont séparées (cohabitation de plusieurs générations vs résidence pour personnes âgées exclusivement), les répondants expriment en majorité leur préférence pour un habitat mixte du point de vue générationnel. En 2018, les répondants atteints de restrictions fonctionnelles ont privilégié le modèle d'habitat dans lequel les générations sont séparées (immeubles où ne résident que des personnes âgées). En règle générale, il s'avère que les restrictions fonctionnelles dues à un état de santé précaire jouent un rôle négatif sur les contacts intergénérationnels, l'une des raisons étant que le contact avec des personnes plus jeunes nécessite des ressources d'ordre psychique et physique. En outre, plus les personnes ont un niveau de formation élevé, plus elles préfèrent un habitat basé sur le mélange des générations. En Suisse alémanique, 70% des répondants ayant une formation de degré tertiaire sont favorables à un habitat multigénérationnel, contre 40% seulement de ceux ayant un bas niveau de formation.

7.3.2 Formes de logement comprenant un encadrement en matière de soins

Au grand âge, la raison essentielle qui amène à opter pour une forme de logement assisté offrant des prestations de soins est essentiellement l'apparition de restrictions fonctionnelles limitant les activités de la vie quotidienne. Cela est particulièrement vrai pour les transferts en EMS, à telle enseigne qu'un nombre toujours plus grand de cantons n'accordent un soutien aux personnes âgées choisissant de s'installer dans un tel établissement que lorsque leur besoin d'un certain degré d'encadrement et de soins est dûment établi.

On constate, sans surprise, que seule une minorité de personnes âgées ont une attitude fondamentalement positive à l'égard des EMS, ce qui tient aussi au fait que l'image de ce genre d'établissement est partiellement basée sur des stéréotypes négatifs profondément ancrés dans les esprits (cf. Seifert, Schelling 2013). Les personnes interrogées à ce sujet expriment souvent une forme de résignation («s'il le faut»), quand ce n'est pas un rejet direct de cette perspective.

Parmi les modèles possibles, l'une des formules les plus largement agréées est celle d'un logement autonome au sein d'un EMS. Toutefois, le pourcentage d'assentiment s'est sensiblement réduit entre 2013 et 2018 et, aujourd'hui, la réponse la plus fréquente est celle de la résignation («s'il le faut»). En pratique, le nombre et le pourcentage des formes de logement assisté (logement aussi indépendant que possible, soins et assistance en cas de nécessité) sont en nette progression, quoique dans une mesure très différente d'une région à l'autre (Werner et al. 2016). Pour les résidents (fragiles) du quatrième âge, l'avantage d'une connexion entre un logement assisté et un EMS est que, si le besoin de soins devient plus important, le changement de logement nécessaire peut se limiter à un déménagement vers un lieu proche, par exemple une chambre médicalisée dans un EMS que la personne connaît déjà (Fondation Age 2016: 9).

Si l'idée de déménager pour résider dans un EMS est accueillie de manière positive par une minorité, la majorité des répondants ne font que l'envisager comme une possibilité pour l'avenir («s'il le faut»). La grille des réponses est restée pratiquement inchangée entre 2003 et 2018. Des observations longitudinales portant sur l'attitude à l'égard des foyers pour personnes âgées avant et après leur entrée dans un home révèlent que «certains répondants, constatant que les conditions réelles sont bien meilleures qu'ils ne l'avaient craint, révisent l'attitude négative qui était la leur avant d'entrer dans l'établissement. Les institutions pour personnes âgées peuvent en outre proposer des offres individualisées qui facilitent la phase d'adaptation après le déménagement. Elles peuvent par exemple rendre la transition plus agréable en permettant à la personne âgée d'apporter avec elle certains objets ou pièces de mobilier auxquels elle tient particulièrement et créer des espaces faisant place à un mode de vie individuel.» (Seifert 2018: 34). Les résidents interrogés en

2018 qui ont pu meubler leur chambre eux-mêmes montrent en effet un peu plus de satisfaction quant à leur logement.²

Formes de logement comprenant un encadrement en matière de soins : possibilités de logement envisageables à l'avenir en Suisse alémanique

Question : « Quelles sont les possibilités de logement que vous pourriez envisager à l'avenir ? Pourriez-vous habiter dans... ? »

Personnes de 65 ans et plus vivant à la maison.

	Oui	S'il le faut	Non	Aucune rép./ne sait pas
Un logement rattaché à une maison de retraite ?				
2013	40 %	36 %	24 %	0 %
2018	29 %	42 %	27 %	2 %
Une maison de retraite ? (2013 : EMS)				
2003	16 %	62 %	20 %	2 %
2018	13 %	60 %	25 %	2 %
Un logement assisté ? (2018 : résidence médicalisée*)				
2003	10 %	57 %	31 %	2 %
2018	10 %	41 %	46 %	3 %

*Résidence médicalisée : dans un logement avec d'autres résidents et une personne soignante.

Fréquemment évoqué dans les débats entre spécialistes des soins gériatriques – qui le jugent idéal – le modèle de la résidence médicalisée (soins et assistance assurés par des professionnels à un petit groupe de résidents ou à un collectif résidentiel) semble également, à l'heure actuelle, se heurter (encore) à une forte aversion (ou méconnaissance) de la part des personnes âgées. Les réponses des personnes interrogées en 2018 tendent à indiquer que l'idée de la résidence médicalisée n'a pas encore vraiment fait son chemin dans la population en général et que cette conception ne se démarque guère de celle des EMS et des préjugés négatifs à leur sujet.

L'assentiment personnel quant aux formes de logement assisté offrant des prestations de soins augmente dès le moment où l'état de santé se détériore et détermine des restrictions fonctionnelles dans la vie de tous les jours. Déjà mis en évidence par les enquêtes antérieures, cet effet l'a été également en 2018.

Appréciation personnelle sur les formes de logement comprenant un encadrement en matière de soins, selon la santé fonctionnelle)

Répondants de 65 ans et plus vivant à la maison en Suisse alémanique : % de oui, je peux l'envisager. Entre les personnes ayant meublé leur chambre elles-mêmes et celles n'ayant pas meublé leur chambre elles-mêmes, la différence de satisfaction quant au logement n'est toutefois statistiquement significative qu'à partir de 5% (test F).

	Restrictions fonctionnelles liées à l'état de santé		
	Aucune	Légères	Considérables/lourdes
Logement faisant partie de la maison de retraite			
2013	35 %	46 %	59 %*
2018	27 %	32 %	41 %*
EMS			
2013	9 %	22 %	33 %*
2018	11 %	18 %	22 %*
Résidence médicalisée			
2013	11 %	28 %	25 %*
2018	9 %	13 %	18 %*

* Différences selon la santé fonctionnelle significatives à partir de 1 % (test du khi carré).

Ainsi, l'acceptation des formes de logement comprenant un encadrement en matière de soins (logement assisté) et l'intérêt qu'elles suscitent n'augmentent qu'à partir du moment où, le cas échéant, des restrictions fonctionnelles dans la vie quotidienne deviennent évidentes. Ce qui veut dire qu'un changement de domicile pour s'installer dans un tel logement n'est souvent envisagé que lorsque la personne concernée se trouve déjà confrontée à des problèmes fonctionnels (ce qui, dans bien des cas, réduit considérablement le temps à disposition pour chercher la solution optimale et organiser le déménagement). Ce cas de figure se présente le plus souvent avec des personnes âgées qui, après une hospitalisation, sont contraintes de déménager pour s'installer dans un logement assisté ou un EMS. Faute de temps, ces personnes n'ont plus guère de possibilités de choix et doivent se faire admettre dans l'établissement de soins qui a encore de la place pour les loger.

7.3.3 Inscription dans un EMS

À la question de savoir si elles se sont inscrites dans un EMS, les personnes interrogées répondent d'autant plus par l'affirmative que leur âge est plus avancé. Près d'un cinquième (19 %) des répondants de 80 ans et plus vivant à leur domicile indiquent qu'ils se sont déjà inscrits dans un EMS. Cette part est toutefois moindre qu'en 2003 (où 28 % des répondants de 80 ans et plus s'étaient déjà inscrits). Dans certaines régions cependant, les inscriptions dans un EMS ne traduisent pas tellement, de la part des personnes concernées, une forme de prévoyance dans la planification des années à venir, mais plutôt la crainte, dans le cas où elles tomberaient dans un état de dépendance fonctionnelle, de ne plus trouver de place dans l'EMS local où elles souhaiteraient être hébergées.

Inscription dans un EMS

Vous êtes-vous inscrit ou non dans un EMS ?

% de oui.

	Personnes vivant à leur domicile à l'âge de			
	65-69 ans	70-74 ans	75-79 ans	80+ ans
2003	3%	7%	11%	28%*
2018	3%	4%	10%	19%*

* Différences selon le groupe d'âge significatives à partir de 1% (test du khi carré).

On constate que, même après vérification d'autres facteurs tels que la santé fonctionnelle, l'âge reste le facteur le plus déterminant quant à la probabilité de s'inscrire dans un EMS. Une analyse détaillée (régression logistique) montre que la probabilité d'une inscription dans un EMS tient non seulement à l'âge effectif et aux restrictions fonctionnelles dans la vie quotidienne, mais également au fait de vivre seul. Il apparaît en outre que les femmes – même après contrôle d'autres variables – sont davantage enclines que les hommes à s'inscrire dans un EMS. Cet effet ne s'avère pourtant statistiquement significatif que si l'on prend en considération toutes les séries d'enquêtes. Dans l'enquête de 2018, toutefois, il n'a pas été possible de constater une différence statistiquement claire entre hommes et femmes. Quant au niveau de formation et au régime de propriété (propriétaire ou locataire), ils apparaissent sans influence sur la probabilité d'une inscription (si les facteurs de l'âge et de la santé fonctionnelle sont vérifiés du point de vue statistique). Pour ce qui est de l'évolution dans le temps, on constate de légers effets de période en ce sens que, en 2018, les personnes âgées déclarant s'être inscrites dans un EMS étaient moins nombreuses que quinze ans auparavant.

Inscription dans un EMS 2003–2018 : régression logistique

Variable dépendante : personnes de 65 ans et plus vivant à leur domicile inscrites dans un EMS : s'applique (1) vs ne s'applique pas (0).

Méthode : régression logistique binaire (N : 3412).

Variable	Wald	d.f.	Pertinence
Tranche d'âge (65–69, 70–74, 75–79, 80+)	99.9	3	.000
Santé fonctionnelle (3 paliers)	21.5	1	.000
Vague d'enquêtes (2003, 2008, 2013, 2018)	14.0	3	.003
Personne vivant seule (oui, non)	13.6	1	.000
Sexe (féminin, masculin)	10.1	1	.001
Niveau de formation (bas, moyen, haut)	2.4	2	.297
Régime de propriété (propriété, location)	0.6	2	.425

Résumé de modèle : logarithme du rapport de vraisemblance : 2061.3.

R² de Cox et Snell : .08, R² de Nagelkerke : .15.

Bibliographie

Fondation Age (2016)

Betreute Wohnungen mit Heimvorteil, Dossier Age 2016, Zurich.

Office fédéral de la statistique (2002)

Revenu et bien-être. Niveau de vie et désavantages sociaux en Suisse, Neuchâtel: OFS.

Office fédéral de la statistique (2012)

Enquête sur les revenus et les conditions de vie SILC-2012, Neuchâtel: OFS.

Höpflinger, François (2004)

Traditionelles und neues Wohnen im Alter, Age Report 2004, Zurich: éd. Seismo.

Höpflinger, François (2009)

Einblicke und Ausblicke zum Wohnen im Alter. Age Report 2009, Zurich: éd. Seismo.

Höpflinger, François; Van Wezemaal, Joris (Hrsg.) (2014)

Wohnen im höheren Lebensalter. Grundlagen und Trends. Age Report III, Zurich: éd. Seismo.

Höpflinger, François; Hummel, Cornelia; Hugentobler, Valérie (2006)

Enkelkinder und ihre Grosseltern. Intergenerationelle Beziehungen im Wandel, Zurich: éd. Seismo.

Jann, Antonia (2012)

Die Age-Wohn-Matrix. Wohnvielfalt stärken – Begriffsvielfalt bändigen, in Age-Stiftung (Hrsg.) Wohnen im Alter: gestern – heute – morgen, Dossier Age 2012, Zurich: 32–35.

Jann Antonia (2015)

Age-Wohnmatrix. Bedürfnisse statt Begriffe ins Zentrum stellen, Zeitschrift für Gerontologie und Geriatrie 48: 164–168.

Madörin, E. (1985)

Wohnformen im Alter, Berne: Haupt.

Perrig-Chiello, Pasqualina (2017)

Wenn die Liebe nicht mehr jung ist. Warum viele langjährige Partnerschaften zerbrechen und andere nicht, Berne: Hogrefe.

Seifert, Alexander (2018)

Wohnumbruch: Einstellungen zum Altersheim vor und nach dem Eintritt,
Angewandte Gerontologie 3/2: 33–35.

Seifert Alexander; Schelling Hans Rudolf (2013)

«Im Alter ziehe ich (nie und nimmer) ins Altersheim. Motive und Einstellungen
zum Altersheim, Zürcher Schriften zur Gerontologie N° 11, Zurich: Centre de
gérontologie de l'Université de Zurich.

Werner, Sarah; Kraft, Eliane, Mohagheghi, Ramin; Meuli, Nora; Egli, Florian (2016)

«Offre et recours aux structures intermédiaires pour personnes âgées en Suisse»,
Obsan Dossier 52, Neuchâtel: Observatoire suisse de la santé.

Impressum

Éditeurs: Age-Stiftung et Fondation Leenaards,
Zurich et Lausanne 2019

Mise en page : anamorph.ch